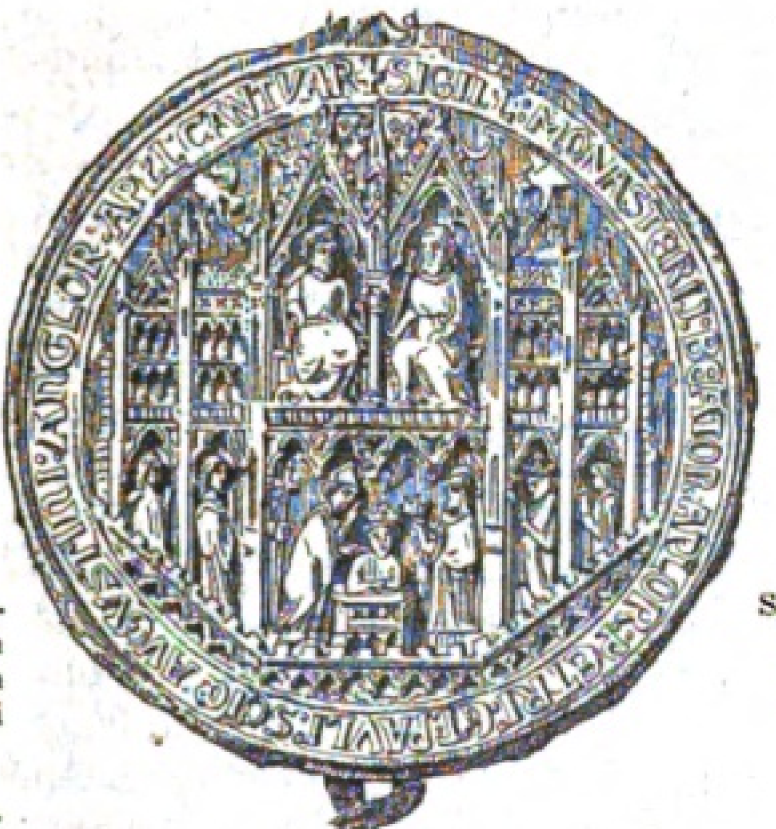
1re ANNÉE — N°. 10 — 8 FÉVRIER 1896

REVUE ANGLO-ROMAINE

RECUEIL HEBDOMADAIRE



Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ... et tibi dabo claves ...

MATTH. XVI. 18-19.

Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.

ACT. XX. 28.

SOMMAIRE :

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE CASSETTE

1896

PRIX DES ABONNEMENTS

FRANCE

Un an	20 fr.
Six mois	11 fr.
Trois mois	6 fr.

ÉTRANGER

Un an	25 fr.
Six mois	13 fr.
Trois mois	7 fr.

LE NUMÉRO { France.... 0 fr. 50 / Étranger.. 1 fr. »

TARIF DES ANNONCES

A LA PAGE :

La page	30 fr.
La 1/2 page	20 fr.
Le 1/4 page	10 fr.

A LA LIGNE :

Sur 1/2 colonne : la ligne.. 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux de la Revue 17, rue Cassette, Paris.

Les opinions émises dans les articles signés n'engagent que la responsabilité des auteurs.

LES ORDINATIONS ANGLICANES

ET LE SACRIFICE DE LA MESSE

(*Suite.*)

Un très estimé et très savant théologien, feu M. T.-W. Perry, écrivit, il y a plus de trente ans, un livre très travaillé pour prouver que Cranmer et Ridley soutinrent jusqu'au jour de leur mort la vraie doctrine de la Présence réelle. Je serais ravi de pouvoir être convaincu que la manière de voir de M. Perry est juste, mais son livre ne me convainc pas. Je pense que Cranmer et Ridley soutenaient ce que l'on peut appeler une doctrine d'une présence virtuelle du corps et du sang de Notre-Seigneur, et je pense qu'ils attribuaient cette présence virtuelle à laquelle ils croyaient, à l'effet de la consécration[1]; mais, bien qu'ils considérassent leur enseignement comme d'accord avec la doctrine des saints Pères, en réalité ils en étaient bien éloignés. Bien entendu, la substitution de la doctrine de la présence virtuelle à celle de la présence réelle et substantielle du corps et du sang de Notre-Seigneur doit nécessairement amener à modifier aussi le mode d'interprétation de la doctrine du sacrifice. On peut en ce cas se servir des mêmes expressions que les Pères à l'égard du sacrifice ; en réalité, on ne partage pas leur manière de voir sur tous les points et on ne souscrit pas à leur doctrine dans tous les détails.

Il est vrai qu'il ne faut pas non plus, au sujet du sacrifice, exagérer les effets de semblables divergences dans l'enseignement. L'Église n'avait tranché la question par aucune décision faisant autorité ; et, dans les temps primitifs, on peut citer des cas de différences d'opinions considérables. La doctrine que l'on trouve, sur le sujet de l'Eu-

[1] C'est ainsi que Cranmer parlant du pain et du vin de l'Eucharistie, dit : « D'une manière spéciale on peut les appeler saints et consacrés lorsqu'ils sont séparés pour ce saint usage par les propres paroles du Christ, paroles qu'il prononça à cette intention disant, du pain : « Ceci est mon corps » et du vin : « Ceci est mon sang » ; si bien que les auteurs considèrent que le pain et le vin, avant que ces paroles ne soient prononcées, ne sont que du pain et du vin ordinaires, tandis qu'après, ces mêmes espèces sont du pain et du vin consacrés et saints. Voir Cranmer, *On the Lord's Supper*, p. 177, ed. Parker soc. Comparer aussi Ridley, *Works*, pp. 274-275.

charistie, dans les écrits de Facundus d'Hermiana peut difficilement être considérée comme s'accordant avec celle de saint Chrysostome. Il ne serait pas facile d'établir une harmonie complète entre la doctrine de Paschasius Radbertus et celle de l'archevêque Ælfric de Cantorbéry (995-1006). Et même dans la communion latine, depuis le Concile de Trente, les explications du Sacrifice de la Messe données par le Cardinal de Lugo ou le Cardinal Cienfuegos diffèrent d'une manière marquée de celles données par Vasquez, et tous ces trois auteurs professent sur le sujet des opinions qui contrastent absolument avec celle de Thomassin. Cependant, pour en revenir aux réformateurs anglais, je pense que tout le monde doit admettre que Cranmer et Ridley professaient qu'il y a un sacrifice dans l'Eucharistie, et ils ne permettaient à personne de consacrer l'Eucharistie sans avoir reçu l'ordination presbytérale : il s'ensuit dès lors que, lorsqu'ils imposaient à quelqu'un, par l'ordination, la charge, le don et l'état du presbytérat, ils devaient forcément avoir l'intention de lui conférer un certain pouvoir sacrificiel.

Les écrits de ces deux théologiens me paraissent s'opposer entièrement à l'idée suggérée dans la mineure, à savoir que des hommes tels que Cranmer et Ridley avaient l'intention positive d'exclure des dons de l'ordination tout pouvoir de sacrifier. Il est encore moins possible de supposer qu'ils ont délibérément essayé de rendre nulles les ordinations qu'ils faisaient, en ayant l'intention secrète de ne pas ordonner s'il devait s'ensuivre qu'en ordonnant ils eussent conféré le pouvoir de sacrifier à ceux qui étaient faits prêtres. Une telle supposition dépasse tellement les bornes de la vraisemblance qu'elle ne demande pas une plus longue réfutation. Je voudrais maintenant démontrer que les théologiens de l'Église d'Angleterre ont toujours admis un sacrifice dans la Sainte Eucharistie.

La croyance que la Sainte Eucharistie est dans un certain sens un sacrifice a toujours été l'enseignement reconnu des théologiens de l'Église d'Angleterre après la Réforme.

Ainsi, treize ans après que le second *Prayer-Book* d'Édouard VI eut été autorisé, l'évêque Jewell de Salisbury cite en latin les paroles de saint Chrysostome : « Offerimus quidem, sed ad recordationem facientes mortis ejus..... Hoc sacrificium exemplar illius est..... Hoc quod nos facimus in commemorationem fit ejus quod factum est..... Id ipsum semper offerimus ; magis autem recordationem sacrificii operamur[1] » ; et l'évêque Jewell ajoute : « C'est ainsi que nous offrons le Christ, c'est-à-dire un symbole, une commémoration, un souvenir de la mort du Christ. Cette sorte de sacrifice

[1] Προσφέρομεν μὲν, ἀνάμνησιν ποιούμενοι τοῦ θανάτου αὐτοῦ..... τοῦτο ἐκείνης τύπος ἐστί..... τοῦτο εἰς ἀνάμνησιν γίγνεται τοῦ τότε γενομένου..... τὴν αὐτὴν ἀεὶ ποιοῦμεν μᾶλλον δὲ ἀνάμνησιν ἐργαζόμεθα θυσίας. S. Chrysost. *in Ep. ad Hebr.* Hom. XVII, § 3, *Opp.* tom. XII, pp. 168, 169; ed. Ben., Venet., 1741.

n'a jamais été niée[1]. » Le livre de l'évêque Jewell fut publié en 1565.

Vingt ans plus tard, en 1585, Bilson, principal du Collège de Winchester, puis évêque, d'abord de Worcester, ensuite de Winchester, répliquant à un adversaire catholique romain, s'exprime ainsi : « Les Pères sont tous d'accord pour donner, non pas à votre messe privée qu'ils n'ont jamais connue, mais à la Cène de Notre-Seigneur le nom de sacrifice, *ce que nous admettons les uns et les autres volontiers et enseignons ouvertement*[2]. »

Sept ans plus tard, en 1592, le grand et saint Lancelot Andrewes, alors prébendaire de Saint-Paul, ensuite évêque de Chichester, d'Ely et enfin de Winchester, prononçait un sermon fameux sur « Le culte des imaginations ». Son texte était tiré des paroles de saint Luc (Actes, II, 42). « Et ils persévèrent dans la doctrine des apôtres, et dans leur communion, et dans la fraction du pain et dans les prières. » Après avoir parlé de certaines fausses notions ou imaginations touchant « la doctrine des apôtres » et touchant leur « communion », il en vient aux « imaginations » touchant « la fraction du pain ». A ce sujet il élève tout d'abord quelques objections contre la coutume de l'Église romaine qui permet de dire la messe sans qu'il y ait des communiants. Il combat également cette doctrine qu'après la consécration il ne reste que les accidents du pain. Il ajoute alors : « Les imaginations qui sont les leurs étant telles, nous avons aussi les nôtres. Car beaucoup parmi nous s'imaginent qu'il y a seulement un sacrement dans cet acte et *trouvent étrange l'idée d'un sacrifice ;* tandis que nous ne nous en servons pas seulement comme d'une nourriture spirituelle, ce que c'est d'ailleurs aussi, mais encore comme un moyen de renouveler un *covenant*, une alliance, avec Dieu par la vertu de ce sacrifice ainsi que parle le Psalmiste[3]. C'est ce que nous enseigne notre Sauveur le Christ dans l'institution du Sacrement, ainsi que nous le rapporte saint Luc[4] au chapitre XXII[e], verset 2, et l'Apôtre[5] au XIII[e] chapitre des Hébreux, verset 10. *Et les anciens écrivains n'emploient pas moins le mot de sacrifice que celui de sacrement, le mot d'autel que celui de table, le mot d'offrir que celui de manger ;* mais ils emploient dans chaque cas indifféremment les deux mots, *pour montrer qu'il y a là les deux actions*[6]. » Puis, Andrewes attaque la doctrine erronée des puritains qui supposaient que, dans l'Eucharistie, il n'y a pas de sacrifice.

[1] JEWELL. *Reply to Harding's answer*, p. 729, ed. Parker soc.

[2] BILSON, *The true difference between Christian subjection and Unchristian rebellion*, p. 688, édit. 1585. Oxford.

[3] Ici Andrewes fait allusion au Psaume XLIX [in vulg.] 5. — « Congregate illi sanctos ejus, qui ordinant *testamentum* [in LXX, διαθήκην, anglice, *covenant*] *super sacrificia.* »

[4] Luc XXII, 20 — « Hic est calix novum testamentum in sanguine meo . »

[5] Hebr. XIII, 10. — « Habemus altare. »

[6] ANDREWES, *Sermons*, t. V, p. 66-67. Oxford 1843.

. A une période plus avancée de sa vie, dans les notes qu'il préparait pour sa réponse au XVIIIe chapitre de l'ouvrage du cardinal Du Perron, intitulé : *Réplique à la response du Sérénissime Roy de la Grande-Bretagne*, l'évêque Andrewes s'exprime ainsi : « *L'Eucharistie fut toujours et actuellement est considérée par nous à la fois comme un sacrement et comme un sacrifice* [1]. » Un peu plus loin il dit encore : « Si nous nous entendons sur la question du sacrifice, il n'y aura aucune différence au sujet de l'autel [2]. »

En 1606, quatorze ans après le sermon d'Andrewes sur le *Culte des imaginations*, le savant Richard Field, alors chanoine de Windsor et qui devint doyen de Gloucester, publia son grand ouvrage *Of the Church.* Dans l'appendice du troisième livre, parlant de la sainte Eucharistie, il dit : « Par le nom de sacrifice, on entend le sacrifice du corps du Christ. Dans cette matière, nous devons considérer, premièrement la chose offerte et secondement la manière de l'offrir. La chose qui est offerte est le corps du Christ, qui est un éternel et perpétuel sacrifice de propitiation, en ce qu'il fut offert une fois par la mort sur la croix et possède une force et une efficacité qui ne cesseront pas. Quant à la manière d'offrir le corps et le sang du Christ, nous devons considérer qu'il y a une double manière d'offrir une chose à Dieu.

« Premièrement on peut offrir, comme font les hommes, quand ils donnent quelque chose qui leur appartient à Dieu, en déclarant qu'ils n'en seront pas plus longtemps possesseurs, mais que cette chose va devenir la propriété de Dieu et qu'il pourra en disposer comme bon lui semblera.

« Secondement, on peut dire qu'un homme offre une chose à Dieu quand il la lui présente, la place devant ses yeux et l'offre à sa vue. pour amener Dieu à faire quelque chose à cause de ce qu'il lui présente ainsi et lui offre : *c'est de la sorte que chaque jour, au ciel, le Christ s'offre lui-même, et son corps crucifié une fois sur le Calvaire, intercédant ainsi pour nous* ; ne le donnant pas à vrai dire à la manière d'un don ou d'un présent, car il s'est donné lui-même à Dieu une fois pour toutes, et demeure en sa sainte possession pour toujours ; ni sous forme de sacrifice [3], car il est mort une fois pour le péché et est

[1] ANDREWES, *Minor Works*, p. 19, éd. Oxford, 1854.

[2] *Op. cit.* p. 20.

[3] Thomassin emploie le mot sacrifice d'une manière plus vraie et plus conforme aux Ecritures en l'appliquant non seulement à la mort de Notre-Seigneur sur la croix, mais encore au ministère sacerdotal qu'il exerce *intra velamen*. (Cf. Thomassin, *De verbo Incarn.*, lib. X, cap. XI, *Dogmat. theolog.*, tom I, p. 643. — « Nobis hic extra et infra expectantibus Pontifex noster intus *sacrificet*, intus Deum propitiet ». Cependant Feild se sert aussi du mot sacrifice pour parler de ce que Notre-Seigneur fait pour nous au ciel. Sans aucun doute, dans ce passage, il veut dire qu'il n'y a pas de nouvelle effusion de sang, tout comme dans Gelasius Cyzicus nous lisons que dans l'Eucharistie Notre-Seigneur est ἀθύτως ὑπὸ τῶν ἱερέων θυόμενον. (Cf. Coleti *Concilia*, II, 241, éd. 1728.)

monté aux cieux pour ne plus jamais mourir ; mais en ce sens qu'il se montre aux yeux de Dieu son Père, lui représentant son sacrifice et l'offrant à sa vue afin d'obtenir grâce et pardon pour nous. *Et de cette manière nous aussi l'offrons chaque jour sur l'autel* en ce que, commémorant sa mort et représentant sous une forme sensible les souffrances aiguës qu'il endura dans son corps sur la croix, nous offrons celui qui fut une fois crucifié et offert en victime pour nous sur la croix, nous l'offrons avec toutes ses souffrances aux regards du Tout-Puissant afin qu'il ait le spectacle en gracieuse considération[1].. » C'est là un passage admirable et qui eût certainement réjoui le cœur de Thomassin en venant renforcer les points essentiels de la thèse qu'il a mise en évidence avec tant de science et de piété, je veux parler de la thèse qu'il a ainsi énoncée : « Eucharistiæ sacrificium idem est quod cœli[2]. »

Ces citations suffisent pour établir que les théologiens de l'Église d'Angleterre ont été habitués à soutenir qu'il y a un sens très vrai dans lequel la Sainte Eucharistie est un sacrifice. Et s'ils ont professé cette doctrine sous Édouard VI et Élisabeth, ils ont certainement continué à la professer depuis.

J'ai déjà admis plus haut que dans la dernière partie du règne d'Édouard VI, Cranmer et Ridley, du moins en ce qui concerne leur opinion personnelle, substituèrent l'idée d'une présence virtuelle du Corps et du Sang de Notre-Seigneur à la vraie doctrine de la présence réelle et substantielle. Sans aucun doute, quelques-uns des autres évêques partagèrent leur opinion ; mais il est impossible de supposer que tout l'épiscopat anglais tomba dans cette erreur doctrinale. Quelques-uns des évêques qui continuèrent d'occuper leurs sièges pendant le règne d'Édouard VI furent autorisés à y rester par la reine Marie et ses conseillers. Parmi ces évêques se trouvaient Thirlby de Norwich, Aldrich de Carlisle, King d'Oxford, Salcot de Salisbury, Chambers de Peterborough, Wharton de Saint-Asaph et plusieurs autres[3]. Thirlby fut transféré en 1554 par la reine Marie au siège d'Ely et envoyé en 1555 comme ambassadeur de la reine à la Cour de

[1] Field, *Of the Church*, Append., to vook III, vol. II, pp. 61, 62, édit. 1849.
[2] Thomassinus, *Dogmat theolog. de Incarnat. Verbi*, lib. X, cap. XXV. Comparer aussi lib. X, cap. XI.
[3] Dom Gasquet (*Édouard VI and the Book of Common Prayer*, p. 71) dit au sujet d'une liste de onze évêques parmi lesquels se trouvent Thirlby, King et Chambers : « Il ne semble pas qu'il y en ait un seul parmi eux que l'on puisse vraiment classer parmi les partisans d'un changement dans la religion. »... A la page 72, parlant de quatre évêques parmi lesquels Aldrich Salcot et Wharton, Dom Gasquet dit qu'ils appartenaient au parti qui suivait la ligne de conduite de Tunstall de Durham, tandis qu'une autre portion de l'épiscopat suivait le parti de Cranmer. Chacun sait que Tunstall était fortement opposé à toute innovation. Le chanoine Dixon (*History of the Church of England*, III, 159), en énumérant les « chefs de la vieille école », mentionne en première ligne Tunstall, Aldrich et Thirlby.

Rome, où il servit aussi d'agent au Cardinal Pole. Si quelqu'un en présence de tels faits affirme encore que deux ans auparavant Thirlby rejetait la doctrine de la présence réelle, il lui reste la tâche de prouver son assertion.

Il s'ensuit que, même si on accordait que Cranmer et Ridley, à cause de leur doctrine de la présence virtuelle, n'avaient pas l'intention de conférer un vrai *sacerdotium* avec le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice au sens catholique, il y avait encore des évêques qui ne suivaient pas le Primat dans son erreur et dont l'intention en ordonnant doit être admise par tous comme suffisante. Je fais cette observation seulement à l'intention de ceux qui peuvent y attacher quelque importance : car quant à moi je tiens pour absolument certain que les ordinations faites par Cranmer et Ridley ne peuvent pas être attaquées pour défaut d'intention de la part du ministre.

Ayant discuté les opinions sur la Sainte Eucharistie professées individuellement et sous leur responsabilité personnelle par les prélats de la Réforme, je vais considérer maintenant la question de savoir si dans ses formulaires autorisés, soit liturgiques, soit dogmatiques, l'Église d'Angleterre, au temps de la Réforme, s'est engagée dans une négation de la doctrine catholique sur le Sacrifice de l'Eucharistie; et bien que, strictement parlant, il ne soit pas nécessaire de discuter la question ultérieure de la doctrine de la Présence réelle et substantielle, cependant, *ad majorem cautelam*, j'examinerai si, à l'époque à laquelle nous nous reportons, il y eut une négation officielle de la présence réelle.

Je considérerai premièrement les formulaires dogmatiques visant les Articles de religion; et, en deuxième lieu, les formulaires liturgiques visant les deux *Prayer-Book*, les deux Ordinaux d'Édouard VI et les changements peu nombreux, mais importants, faits dans le *Prayer-Book* sous le règne d'Élisabeth.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, savent que les articles de religion tels qu'ils furent publiés originairement, étaient au nombre de quarante-deux, et que Cranmer en fut le principal auteur. On a très communément supposé que sous leur forme primitive ils furent sanctionnés en Synode par la convocation de Cantorbéry, pendant la session du Synode tenu en mars 1553[1], quatre mois avant la mort du roi Édouard VI. Des éditions de ces articles furent publiées en mai 1553 et on y trouve le titre suivant : « Articuli de quibus in ultima Synodo Londinensi A. D. 1552, ad tollendam opinionum dissensionem, et consensum veræ religionis firmandum, inter episcopos et alios eruditos atque pios viros convenerat. — Regia similiter authoritate promulgati, A. D. MDLIII. »

Cependant, il a été démontré d'une manière concluante que ce

[1] En vieux style la date se trouverait être mars 1552.

titre était un titre mensonger, qui fut placé en tête des copies imprimées des articles par le conseil royal qui administrait alors les affaires du royaume au nom d'Édouard VI, encore enfant.

Burnet remarque avéc justesse que les articles portaient « un titre trompeur afin d'en imposer au vulgaire ignorant[1] ».

On peut trouver la preuve complète que les quarante-deux articles ne furent jamais sanctionnés par la Convocation dans l'ouvrage du chanoine Dixon, *History of the Church of England*, vol. III, pp. 513-517. Cranmer, lui-même, se plaignit au Conseil du titre imposé. Le 19 juin 1553, le roi publia un édit ordonnant que le clergé des treize paroisses de Londres qui étaient exemptes de la juridiction de l'évêque de Londres et dépendaient de l'archevêque de Cantorbéry devaient comparaître devant leur Ordinaire, à Lambeth[2], dans un délai de quatre jours, pour y signer les quarante-deux articles qui avaient été sanctionnés par l'État, mais non par l'Église. Cranmer déclara plus tard qu'en faisant exécuter cet édit il n'usa de contrainte envers personne ; mais, comme le dit le chanoine Dixon : « la contrainte était là, quoique à l'arrière-plan[3]. » Et sans aucun doute on avait l'intention d'obliger tout le clergé d'Angleterre à souscrire aux articles. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Dix-sept jours après la publication de l'édit royal, le 6 juillet 1553, Édouard VI mourut. Quatre semaines plus tard, le 3 du mois d'août, Marie fit son entrée solennelle à Londres.

Pourquoi ai-je rapporté tous ces détails? Parce que je vois dans cette suite d'événements la main de Dieu protégeant l'Église d'Angleterre contre l'infection de funestes erreurs. Le vingt-neuvième des quarante-deux articles contenait une négation catégorique de la présence réelle. En voici les termes : « Quum naturæ humanæ veritas requirat, ut unius ejusdemque hominis corpus in multis locis simul esse non possit, sed in uno aliquo et definito loco esse oporteat, idcirco Christi corpus in multis et diversis locis eodem tempore præsens esse non potest. Et quoniam, ut tradunt Sacræ Litteræ, Christus in cœlum fuit sublatus, et ibi usque ad finem sæculi est perman-

[1] Burnet, *Reformation*, vol. iii, p. 370, ed. Pocock, 1866.

[2] Burnet (*Reformation*, vol. VI, pp. 298, 304, ed. Pocock) reproduit un mandat adressé par le roi Édouard VI à l'évêque de Norwich, par lequel il lui ordonne et lui conseille de souscrire aux quarante-deux articles et de faire en sorte qu'il y soit souscrit par tous ceux qui officient ou prêchent dans les limites de son diocèse. De semblables mandats furent sans aucun doute envoyés à tous les évêques. A Norwich un petit nombre de prêtres seulement y souscrivit, pas plus de cinquante environ. Nous n'avons aucune preuve que l'évêque y souscrivit à Norwich ; de même dans les autres diocèses, sauf à Londres. Il est possible que le diocèse de Norwich ait été choisi en premier : parce que, quoique l'évêque appartînt au parti de la vieille école, le diocèse dans son ensemble était connu comme fortement inféodé au parti de la Réforme. (Voir Dixon, *History of the Church of England*, IV, 18, 19.)

[3] Dixon, *History of the Church of England*, iii, 531.

surus, non debet quisquam fidelium carnis ejus et sanguinis realem et corporalem, ut loquuntur, præsentiam in Eucharistia vel credere vel profiteri[1]. » C'est pour nous un grand sujet de gratitude envers Dieu de ce qu'une semblable déclaration n'ait jamais été approuvée en Synode par l'Église d'Angleterre et de ce qu'à l'exception de quelques prêtres à Londres et à Norwich, les prêtres anglais, du moins à notre connaissance, n'aient jamais été invités à y souscrire, même à titre individuel.

La mort d'Édouard VI survenue à temps et l'avènement de Marie mirent un terme à des mesures qui eussent pu compromettre le sort de l'Église d'Angleterre.

Après l'avènement d'Élisabeth, les articles furent introduits devant la Convocation et approuvés en 1563, et à nouveau en 1571, mais non sans que certaines modifications y eussent été introduites. Leur nombre fut réduit, si bien que, dans la rédaction définitive, il n'en resta plus que trente-neuf. Mais une importance toute spéciale s'attache à cette remarque que le paragraphe entier contenant la répudiation de la doctrine de la présence réelle fut supprimé à la fois en 1563 et en 1571, et qu'il n'a jamais été rétabli depuis, tandis qu'on le remplaça par un autre paragraphe n'impliquant pas la négation de la présence réelle. Ce nouveau paragraphe, ou du moins sa première partie, semble avoir été rédigée par l'évêque Geste, de Rochester. En voici le texte : « Corpus Christi datur, accipitur et manducatur in cœna, tantum cœlesti et spirituali ratione. Medium autem quo Corpus Christi accipitur, et manducatur in cœna fides est[2]. Chacun peut voir quel changement considérable fut accompli dans la doctrine par cette modification. Bossuet parlant de ce changement s'exprime ainsi : « On varie manifestement sur la présence réelle[3]; » et il ajoute : « Ainsi l'article XXIX de la confession d'Édouard, où elle (la présence réelle) était condamnée, fut fort changé : on y ôta tout ce qui montrait la présence réelle impossible, et contraire à la séance de Jésus-Christ dans les cieux. » — « Toute cette forte explication, dit M. Burnet, fut effacée dans l'original avec du vermillon. » L'historien remarque avec soin qu'on peut encore la lire : mais cela même est un témoignage contre la doctrine qu'on efface. « On voulait qu'on la pût lire encore, afin qu'il restât une preuve que c'était précisément celle-là qu'on avait voulu retrancher[4]. » Bossuet cite ensuite le nouveau paragraphe, et le commente ainsi : — « La première partie de l'article [il eût dû dire *paragraphe*] est très véritable, en prenant

[1] Cardwell, *Synodalia.*

[2] Il est bon de faire remarquer qu'en raison des modifications apportées dans la numérotation des articles, le vingt-huitième des articles d'Élisabeth correspond au vingt-neuvième de ceux d'Édouard.

[3] *Hist. des Variations*, lib. X, cap. V, Œuvres, tome XX, p. 7; éd. Versailles.

[4] *Loc. cit.* cap. VI, pp. 9, 10.

la *manière spirituelle* [spirituali ratione] pour une manière au-dessus des sens et de la nature, comme la prennent les catholiques et les luthériens; et la seconde n'est pas moins certaine, en prenant la réception pour la réception utile, et au sens que saint Jean disait en parlant de Jésus-Christ, que *les siens ne le reçurent pas*, encore qu'il fût au monde en personne au milieu d'eux; c'est-à-dire qu'ils ne reçurent ni sa doctrine ni sa grâce [1]. »

Le certificat d'orthodoxie de Bossuet dans une question de cette sorte serait, je suppose, considéré comme suffisant. Cependant j'ajouterai quelques autres autorités à l'appui de ces deux passages de l'article qui pourraient soulever des doutes.

a) L'article dit : « Corpus Christi datur, accipitur, et manducatur in Cœna, tantum cœlesti *et spirituali* ratione. » Au sujet de cette déclaration, on peut citer saint Thomas (*Sum. Theol.*, III, LXXV), qui parle du Corps du Christ comme étant présent « spiritualiter, id est invisibili modo et virtute spiritus. » Il y a aussi cet autre passage de saint Thomas (*Summa philosoph.*, *contra gent.*, IV, 68) dans lequel, parlant des paroles de Notre-Seigneur « Verba quæ ergo locutus sum vobis spiritus et vita sunt [2], » il dit : « Non enim per hoc dedit intelligere quod vera caro sua in hoc sacramento manducanda fidelibus non traderetur, sed quia non traditur manducanda carnaliter, ut scilicet sicut alii cibi carnales, in propria specie dilacerata sumeretur, sed quia *quodam spirituali modo sumitur* præter consuetudinem aliorum ciborum carnalium. » De même nous trouvons dans saint Bernard (*In festo S. Martini Episc. serm.* § 10) : « quod videlicet usque hodie eadem caro nobis, *sed spiritualiter utique, non carnaliter, exhibeatur*..... Adest enim nobis etiam nunc carnis ipsius vera substantia, haud dubium sane quin in sacramento [3]. »

b) L'article dit encore : « Medium autem quo corpus accipitur, et manducatur in cœna, fides est. » Ici permettez-moi de citer le grand oratorien Thomassin. Il s'exprime ainsi : « Non illibenter acquiescimus sanctis Patribus, *Christi carnem verissimam non edi nisi fide et charitate spiritali*. Qua enim Verbi caro est, qua corpus Justitiæ et Sapientiæ increatæ, qua vehiculum totius sanctitatis et plenitudinis Dei caro ista, *utique non editur nisi fide et charitate spirituali*..... Etsi in dentes et in os inseritur, non tamen cœlestis Panis, hoc est, Verbum Dei *nisi credendo manducatur* : non etiam vehiculum ipsum, seu caro Christi vera, ut Caro Verbi vectrixque totius sanctitatis *nisi credendo manducatur*..... *Fide creditur, habetur, manducatur Caro ipsa Verbi Dei;* sed a fideli tantum, non a catechumeno. Credit catechumenus, nec

[1] *Loc. cit.*
[2] Joan. VI, 64.
[3] *P. L.* CLXXXIII, 495.

fide manducat Christum : credit fidelis et manducat : quia *fides in sacramento, non extra, carnem Christi manducat* [1]. »

J'espère avoir démontré d'une manière satisfaisante combien notre Article est conforme avec la doctrine de la présence réelle et substantielle; mais j'ai encore à citer un autre passage qui serre de plus près la discussion et qui prouve d'une manière incontestable que la rédaction du nouveau paragraphe fut très soigneusement faite avec l'intention expresse d'éviter toute contradiction entre les affirmations contenues dans l'article et la doctrine de la Présence réelle. L'évêque Geste, de Rochester, qui, ainsi que je l'ai déjà mentionné, était l'auteur du nouveau paragraphe ou du moins de la première phrase, écrivit en date du 22 décembre 1566 à Sir William Cecil, principal secrétaire d'État de la reine Élizabeth, une lettre où se trouve le passage suivant : « Je suppose que vous avez appris combien l'évêque de Gloucester [l'évêque Cheney] a été peiné de la place donnée à l'adverbe *only* dans cet article : « Le corps du Christ est donné, pris et mangé dans la Cène *seulement* d'une manière céleste et spirituelle », parce que selon lui, ce mot *only* retrancherait la présence du corps du Christ dans le Sacrement; et il me pria en particulier de me ranger à son avis sur ce point, et hier, en mon absence, il me prit à partie plus directement comme étant d'accord avec lui sur cette matière; tandis que dans notre conversation en particulier je lui expliquai clairement que l'adverbe *only* dans l'article précité n'excluait pas l'idée de la présence du Christ dans le Sacrement, mais seulement la manière sensible de le recevoir. Car, ainsi que je le lui ai dit, bien qu'il prît le corps du Christ dans sa main, le reçût dans sa bouche, et cela corporellement, naturellement, réellement, substantiellement comme disent les docteurs, cependant, malgré cela, il ne le voyait pas, ne le sentait pas, ne le goûtait pas. Et en conséquence je lui ai annoncé que je parlerais contre lui sur ce point, d'autant plus que *l'article était de ma propre rédaction*. Et cependant, nonobstant tout cela, je ne désavouerai rien de ce que j'ai dit en faveur de la Présence. Et tel fut en somme notre entretien [2]. »

Il est évident que l'évêque Geste, le rédacteur du nouveau paragraphe inséré dans le 28e article, croyait lui-même à la *Présence réelle*, et il prit grand soin que le paragraphe ne contredît en aucune manière sa croyance personnelle [3].

[1] Thomassin, *De Incarnat. Verb.*, lib. X, cap. 30, §§ 12, 13, 531. n. (*Theolog. Dogm.* tom. I, pp. 715, 716; édit. 1730).

[2] L'original de la lettre de l'évêque Geste se trouve au bureau des papiers d'Etat. *Orig. Domestic. Elizabeth*, vol. XLI, n° 51.

[3] Bossuet, avec sa perspicacité ordinaire, a vu très clairement que l'Eglise d'Angleterre n'a pas été souillée par la négation de la Présence réelle. Dans son *Histoire des variations* (liv. XIV, chap. CXXII, *Œuvres*, XX, 422), il dit très justement : « Un Anglais, bon Protestant, sans blesser sa religion et sa conscience, peut croire que le Corps et le Sang de Jésus-Christ sont réellement et substantielle-

De tout cela, il résulte que les changements faits au 28[e] article sous le règne d'Élizabeth au moment de la première approbation officielle et synodale de nos Articles, furent rédigés de manière à préserver l'Église anglicane de la contamination d'une funeste erreur sur le sujet de la Présence, qui assurément l'eût profondément atteinte si elle eût autorisé et promulgué les Articles tels que les avait laissés Cranmer. Je le répète : Ne devons-nous pas reconnaître que la main de Dieu nous protégeait?

Quant au 31[e] article qui traite de la doctrine du sacrifice, aucun changement n'y fut apporté sous le règne d'Élizabeth et au point de vue théologique aucune modification n'était nécessaire. Eu égard aux controverses des temps derniers, il eût certes été préférable que l'article affirmât d'une manière plus explicite que l'Église d'Angleterre continuait de maintenir la doctrine du sacrifice eucharistique, telle qu'elle est enseignée par les Pères. Mais on n'eut jamais l'intention de faire des articles une *somme théologique*. La plupart traitaient des controverses et des erreurs ayant cours à cette époque. Et, pour l'Eucharistie, ainsi que le dit Cranmer à Gardiner quand celui-ci se mit à entasser des preuves qu'il y a un sacrifice dans l'Eucharistie : « Ce point... n'est pas controversé » ; et d'une manière semblable Jewel disait en 1565, parlant de la doctrine de saint Chrysostome sur le Sacrifice : « Cette sorte de sacrifice n'a jamais été niée » ; et, dans la génération suivante, l'évêque Andrewes pouvait dire hardiment au cardinal Du Perron : « L'Eucharistie a toujours été et est encore considérée à la fois par nous comme un sacrement et comme un sacrifice. » En conséquence tout ce que voulurent faire les théologiens anglais du XVI[e] siècle, en rédigeant et plus tard en approuvant en synode le 31[e] article, fut de répudier certaines erreurs courantes[1] sur la doctrine du sacrifice, et dont l'une était, d'après l'avis du chanoine Moyes, une « infâme hérésie ».

ment présents dans le pain et dans le vin aussitôt après la consécration. Si les Luthériens en croyaient autant, il est certain qu'ils l'adoreraient. Aussi les Anglais n'y apportent-ils aucun obstacle dans leur *Test :* et comme ils reçoivent l'Eucharistie à genoux, rien ne les empêche d'y reconnaître ni d'y adorer Jésus-Christ présent dans le même esprit que nous faisons. » A cette citation je n'ajouterai rien, excepté d'expliquer : 1° que le *Test* était un serment imposé aux membres de la Chambre des Communes et à une quantité d'autres personnes tenant des charges de la Couronne. Ceux qui prêtaient le serment du *Test* abjuraient la doctrine suivant laquelle il ne reste que les apparences du pain et du vin après la consécration. La loi du *Test* a été en vigueur de 1673 jusqu'à 1829 ; 2° l'Eglise d'Angleterre ne se sert jamais dans ses documents officiels du terme *Protestant*, quand elle parle d'elle-même ou de sa foi ou de sa religion. En ces occasions elle se sert au contraire du terme *Catholique*.

[1] Bossuet, qui avait le grand don de voir les choses comme elles sont, s'est bien aperçu que l'Eglise d'Angleterre n'a jamais répudié la doctrine catholique du sacrifice de la messe. Dans son *Histoire des variations* (liv. XIX, chap. CXXII, *Œuvres*, XX, 425), il dit avec une exactitude admirable : « Les Anglais sont trop versés dans l'antiquité pour ne pas savoir que de tout temps, dans les saints mystères et dans la célébration de l'Eucharistie, on a offert à Dieu les mêmes pré-

Mais bien qu'aucun changement ne fût introduit dans la rédaction du 31e article, cependant on doit se rappeler que pendant que Cranmer et Ridley professaient seulement la doctrine de la présence *virtuelle* dans l'Eucharistie, des évêques tels que Geste et Cheney au temps d'Élizabeth croyaient à la présence réelle et substantielle; et il est évident que cette opinion dut nécessairement avoir une influence considérable sur leur manière d'interpréter la doctrine du sacrifice. Même sous le règne d'Édouard VI, le roi étant mort avant que l'on eût pu obliger le clergé de souscrire aux 42 articles, il y eut sans aucun doute un nombre considérable d'évêques et de prêtres qui ne se soumirent jamais à la doctrine des novateurs et qui professèrent de tout temps la vraie doctrine de la présence réelle, et la vraie doctrine du sacrifice.

Je passe maintenant des formulaires dogmatiques aux formulaires liturgiques; et, ici encore, je répète ce que j'ai déjà dit plusieurs fois. Je ne cherche en aucune manière à prouver que tout ce qui fut fait alors fut bien fait ou sagement fait. Je me borne à considérer s'il est tant soit peu possible de supposer que les changements liturgiques faits au XVIe siècle ont entraîné l'Église d'Angleterre à une négation de la doctrine catholique du sacrifice, ou sont la preuve d'une détermination bien arrêtée de ne pas faire des prêtres si on trouvait que la grâce du presbytérat entraînait avec lui le don du sacerdoce avec le pouvoir d'offrir le sacrifice. Considérons tout d'abord le premier *Prayer-Book* d'Édouard VI et commençons par fixer nos esprits sur la partie centrale du canon ou prière de consécration dans la liturgie eucharistique : « O Dieu, Père céleste, qui, par un effet de votre tendre miséricorde, nous avez donné Jésus-Christ votre fils unique afin qu'il souffrit sur la croix pour notre rédemption; qui, par le moyen de son unique oblation une fois offerte, a accompli un complet, parfait et suffisant sacrifice, oblation, et satisfaction pour les péchés du monde entier; et a institué et nous a prescrit dans son saint Évangile de célébrer perpétuellement jusqu'à son retour le mémorial de

sents qu'on a ensuite distribués aux peuples, et qu'on les lui a offerts autant pour les morts que pour les vivants. Les anciennes liturgies, qui contiennent la forme de cette oblation, tant en Orient qu'en Occident, sont entre les mains de tout le monde, et les Anglais n'ont eu garde de les accuser ni de superstition, ni d'idolâtrie. Il y a donc une manière d'offrir à Dieu, pour les vivants et pour les morts, le sacrifice de l'Eucharistie, que l'Eglise anglicane protestante ne trouve ni idolâtre ni superstitieuse; et s'ils rejettent la messe romaine, c'est en supposant qu'elle est différente de celle des anciens. » Ici je ferai seulement cette remarque que l'Eglise d'Angleterre n'a jamais condamné la messe romaine. Au contraire, depuis l'année 1549 jusqu'au temps présent, l'Eglise anglicane dans une des préfaces du *Prayer-Book* n'a pas cessé de dire : « Nous ne prétendons point condamner par là [c'est-à-dire par l'autorisation des offices du *Prayer-Book* les autres nations, ni rien prescrire à qui que ce soit qu'à notre peuple. » Voilà notre principe général, et en l'espèce nous n'avons jamais condamné la messe romaine, mais seulement des exagérations vulgaires « quibus *vulgo* dicebatur », etc.

sa mort précieuse : exaucez-nous, ô Père miséricordieux, nous vous en supplions, et par votre Saint-Esprit, et par votre parole, daignez bé ✠ nir et sanc ✠ tifier vos dons, ces créatures de pain et de vin, afin qu'ils puissent devenir pour nous le corps et le sang de votre très cher Fils Jésus-Christ : Qui, la nuit où il fut livré, prit le pain et, quand il l'eut béni et rendu grâces, le rompit et le donna à ses disciples disant : Prenez et mangez : Ceci est Mon Corps qui est donné pour vous : Faites ceci en mémoire de moi. Pareillement aussi, après souper, il prit le calice et, ayant rendu grâces, il le leur donna, disant : Buvez-en tous ; car ceci est Mon Sang, du Nouveau Testament, qui est répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés : Faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. C'est pourquoi, ô Seigneur et Père céleste, selon l'institution de votre très cher Fils notre Sauveur Jésus-Christ, nous, vos humbles serviteurs, célébrons et faisons ici, devant votre divine majesté, avec ces saints dons, le mémorial que votre Fils a voulu que nous fassions : ayant en souvenir sa sainte Passion, sa puissante Résurrection et sa glorieuse Ascension, vous rendant de tout cœur des remerciements, pour les innombrables bienfaits qui nous ont été procurés par Lui, désirant entièrement que votre bonté paternelle daigne accepter ce sacrifice de louange et d'action de grâces, vous suppliant très humblement de faire que par les mérites et la mort de votre Fils Jésus-Christ et par la foi dans son sang, nous et toute votre Église puissions obtenir la rémission de nos péchés et tous les autres bienfaits de sa passion. Et ici nous vous offrons et nous vous présentons, ô Seigneur, nous-mêmes, nos âmes et nos corps comme hostie vivante, sainte et raisonnable : vous suppliant humblement que tous ceux, quels qu'ils soient, qui participeront à cette sainte communion puissent recevoir dignement le très précieux corps et sang de votre Fils Jésus-Christ, et être remplis de votre grâce et de votre céleste bénédiction et ne faire qu'un avec votre Fils Jésus-Christ afin qu'il habite en eux et eux en lui. Et, bien que nous ne soyons pas dignes, à cause de la multitude de nos péchés, de vous offrir aucun sacrifice, cependant nous vous supplions d'accepter ce devoir et ce service que nous vous rendons, et de faire que nos prières et nos supplications soient portées par le ministère de vos saints anges dans votre saint Tabernacle et sous les yeux de votre divine Majesté ; ne considérant pas nos mérites, mais pardonnant nos offenses par le Christ Notre-Seigneur ; par qui et avec qui dans l'unité du Saint-Esprit tout honneur et gloire, ô Père Tout-Puissant, vous soient éternellement rendus. Amen. »

Avant de commenter cette prière de consécration, il sera peut-être bon de citer deux ou trois courts passages tirés également de ce premier *Prayer-Book* d'Édouard VI qui impliquent une croyance à la

présence réelle du Corps et du Sang de Notre-Seigneur. Dans une rubrique, à la fin du service, des règles sont tracées au sujet du pain azyme dont l'on doit se servir à l'autel : et on y trouve une indication portant que *chaque* pain doit être rompu. Voici cette rubrique : « Et chacun des pains devra être divisé en deux parties au moins, ou en un plus grand nombre, si le ministre le juge à propos, et ces parties devront être distribuées. Et l'on ne doit pas penser recevoir moins dans une partie que dans le tout, mais dans chaque partie on reçoit le corps entier de notre Sauveur Jésus-Christ. » Il semble que cette rubrique exprime d'une manière très exacte la doctrine de saint Thomas dans la séquence que l'Église Romaine chante à la messe de la Fête-Diéu :

Fracto demum sacramento,
Ne vacilles, sed memento
Tantum esse sub fragmento,
Quantum toto tegitur.
Nulla rei fit scissura,
Signi tantum fit fractura :
Quæ nec status, nec statura
Signati minuitur.

(*Missale Romanum*, in Fest. Corp. Christ.)

De même, dans l'exhortation qui doit, dans certains cas, suivre le sermon, et qui, lorsqu'on la récite, doit précéder l'offertoire, le célébrant est tenu de rappeler au peuple que notre Sauveur Jésus-Christ « *a laissé dans ces saints mystères* comme un gage de son amour et comme un continuel souvenir de cet amour, son propre corps sacré et son précieux sang, afin que nous puissions nous en rassasier spirituellement pour nous réconforter et nous consoler à jamais ».

Puis au point central de la prière consécratoire le prêtre doit réciter cette prière : « Exaucez-nous, ô Père miséricordieux, nous vous en supplions, *et par votre Saint-Esprit et par votre parole daignez bé ✠ nir et sanc ✠ tifier vos dons, ces créatures de pain et de vin, afin qu'ils puissent devenir pour nous le Corps et le Sang* de votre très cher Fils Jésus-Christ. » Ici l'on a presque exactement les mêmes mots que dans le Canon du Missel romain « *ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.* »

Enfin dans la prière qui précède immédiatement la Communion du prêtre et des fidèles, le prêtre doit dire à Dieu : « *Accordez-nous donc ô Seigneur béni, de manger tellement la chair de votre cher Fils Jésus-Christ et de boire tellement son sang dans ces saints mystères, que nous puissions continuellement habiter en Lui et Lui en nous, que nos corps coupables puissent être purifiés par Son Corps et nos âmes par Son très Précieux Sang.* »

Il est possible que des gens à l'esprit subtil et ingénieux trouvent

moyen de donner une explication anti-catholique à ces passages; mais j'affirme que, dans leur sens naturel et évident, ils contiennent la doctrine de la Présence réelle. Et comme la grande majorité du peuple anglais croyait à la Présence réelle à l'époque où ce service commença à être mis en usage, c'est-à-dire en juin 1549, ces paroles furent certainement au début interprétées dans leur sens clair et évident. Et, autant que je sache, il n'y a rien qu'on peut citer en opposition. Il n'y a pas un seul passage dans la liturgie enseignant que le Corps de Notre-Seigneur n'est pas présent dans la Sainte Eucharistie.

Maintenant, ne perdant pas de vue ce point acquis, considérons la doctrine sur la question du sacrifice contenue dans le Canon du premier livre d'Édouard VI que j'ai cité plus haut.

Nous fixons naturellement notre attention sur cette partie du Canon qui suit immédiatement les paroles de la consécration du pain et du calice et qui correspond à la prière *Unde et Memores* du Canon romain. Voici ce passage que nous avons déjà cité plus haut : « *C'est pourquoi, ô Seigneur et Père Céleste, selon l'institution de votre très cher Fils, notre Sauveur Jésus-Christ, nous, vos humbles serviteurs, célébrons et faisons ici devant votre divine majesté avec ces saints dons le mémorial que votre Fils a voulu que nous fassions*: Ayant en souvenir sa sainte Passion, sa puissante Résurrection et sa glorieuse Ascension, vous rendant de tout cœur des remerciements pour les innombrables bienfaits qui nous ont été procurés par Lui, désirant entièrement que votre bonté paternelle daigne accepter ce sacrifice de louange et d'action de grâce. » Ici, le prêtre que l'on suppose évidemment avoir présentes à l'esprit les paroles de Notre-Seigneur : « Hoc facite in meam commemorationem », célèbre, et avec les saints dons, — c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, avec le Corps et le Sang de Notre-Seigneur, présents sous les espèces du pain et du vin, fait à la face de Dieu le mémorial que le Christ a voulu que son Église fasse, faisant mention en outre et remerciant Dieu des divers mystères de la Rédemption et des fruits qui en ont découlé; et le prêtre appelle ce mémorial qui est fait avec le Corps et le Sang du Seigneur et qui est accompagné d'actions de grâces, — le prêtre, dis-je, l'appelle « *Notre Sacrifice de louange et d'action de grâces* », exactement de même que dans le Canon romain le sacrifice eucharistique est appelé « hoc sacrificium laudis », et que, comme nous l'avons vu, Benoit XIV dit que le Sacrifice de la Messe est un « sacrificium laudis et gratiarum actionis. » Sûrement nous avons là, non seulement l'essence du sacrifice eucharistique, mais nous le voyons exprimé en termes clairs et précis. Bien entendu, comme je l'ai déjà démontré d'après Franzelin, où il y a consécration valide, il doit y avoir sacrifice; mais ici nous n'avons pas seulement la réalité du sacrifice, mais

l'expression écrite de la croyance de l'Église. Non seulement l'Église sacrifie, mais elle a conscience qu'elle le fait.

Il est vrai que vous ne trouvez là rien qui puisse se rapporter aux théories de Suarez, ou de Lessius, ou de de Lugo, ou de Cienfuegos, sur une transformation sacrificatoire, une immolation que la victime aurait à subir ; mais nous ne trouvons de même rien de semblable dans le Canon romain, et, comme on le sait, ces théories furent rejetées par Vasquez aux XVIe et XVIIe siècles et par Schanz dans notre temps[1].

Je puis difficilement supposer que l'on pourrait découvrir quelqu'un prêt à imaginer que toute cette action et doctrine sacrificielles, que nous trouvons dans la première liturgie d'Édouard VI, perdraient leur signification, si pour une raison ou autre, les termes de *messe* et d'*autel* avaient été réjetés ou du moins passés sous silence. Mais en fait ces termes ne furent ni rejetés, ni passés sous silence. Voici le titre du service Eucharistique tel que nous le trouvons dans le premier *Prayer-Book* d'Édouard VI : « La Cène du Seigneur et la Sainte Communion, communément appelées *la Messe* »; et dans les rubriques de ce livre, le mot *Autel* est employé sept fois, et l'expression « *Table* » ou plutôt « *Table du Seigneur* » est seulement employée deux fois, ainsi qu'une autre expression similaire « *Planche* (board) *de Dieu* », [2] que l'on rencontre également deux fois.

Autant que la première liturgie d'Edouard VI est en cause, l'Église d'Angleterre ne peut être accusée en aucune façon « d'avoir supprimé la messe ». Elle a conservé d'une manière évidente et le nom et la chose.

Le Service étant tel qu'il était, nous ne pouvons pas nous étonner de ce qu'il ait été accepté par les chefs de la vieille école. Tunstall, Bonner, Aldrich, Heath, Day, Skip, Thirlby et les autres consentirent volontiers à se servir du nouveau livre et s'en servirent effectivement. Gardiner était encore en prison, mais il signa un document attestant que le nouveau *Prayer-Book* était un très chrétien et très saint livre, que tous les évêques et pasteurs d'Angleterre le pouvaient approuver, et que lui-même recommanderait dans ses sermons et entretiens qu'il fût observé [3] ».

L'observance de la loi ordonnant de se servir du nouveau *Prayer Book* devait commencer le dimanche de la Pentecôte 1549, et ce livre

[1] Voir l'ouvrage de Schanz : *Die Lehre von den Heiligen Sacramenten.*

[2] *Gods board*, « planche de Dieu, » est une vieille expression anglaise du moyen âge, signifiant soit l'autel, soit le Sacrement de l'autel. On la rencontre dans une ancienne exhortation avant la communion, trouvée dans un manuscrit du XVe siècle, actuellement au British Museum (Voir Scudamore : *Notitia Euchar.*, p. 543, ed. 1876.

[3] BURNET, *History of the Reformation*, vol. II, p. 262, éd. Pocock. Dans son ouvrage, *Explication and assertion of the true catholic Faith, touching the Blessed sacrament of the altar*, Gardiner déclare que « la vraie doctrine sur ce saint mystère était bien exprimée dans le Livre des prières publiques. » Voir Cranmer, *on the Lord's Supper*, éd. Parker Soc., p. 92.

demeura le seul *Prayer-Book* légal jusqu'au jour de la Toussaint de l'année 1552, quand l'usage du second *Prayer-Book* d'Edouard VI devint obligatoire; à l'époque où le premier *Prayer-Book* était prescrit, fut publié et approuvé le premier Ordinal d'Édouard VI, qui paraît avoir été en usage d'une manière légale depuis le 1er avril 1550 jusqu'au 1er novembre 1552.

Je considérerai maintenant si les évêques de l'Église d'Angleterre, en acceptant le premier Ordinal d'Édouard et en s'en servant, doivent être présumés dans le for externe avoir eu formellement l'intention d'exclure, des effets de leurs ordinations, toute transmission du pouvoir de sacrifier. Il est évident que — comme le premier ordinal d'Edouard VI est contemporain de la première liturgie d'Edouard VI et que le prêtre qui célébrait la Sainte Eucharistie selon les rites de la première liturgie offrait sans aucun doute, ainsi que nous l'avons vu, un sacrifice véritable — il s'ensuit nécessairement que les prêtres ordonnés suivant le premier Ordinal, étaient ordonnés pour offrir un sacrifice: car à leur ordination ils promettaient « d'administrer les sacrements... comme ce royaume les avait reçus », et la première liturgie d'Edouard VI était la méthode d'administrer le sacrement de l'Eucharistie tel que ce royaume l'avait reçue à cette époque[1]. De plus, en Angleterre, comme ailleurs, on a toujours ordonné pendant la messe. La cérémonie de l'ordination fait corps pour ainsi dire avec la cérémonie de la messe. Et s'il est juste de dire que l'Ordinal ne renferme rien qui soit une négation du sacrifice Eucharistique tout en le passant sous silence, il est juste aussi de dire que la cérémonie liturgique de la communion affirme souvent le pouvoir de sacrifier. Il serait donc tout à fait inexact de déduire du silence de l'Ordinal que les évêques consécrateurs avaient l'intention positive d'exclure, des effets de leurs ordinations, la transmission du pouvoir de sacrifier. En outre, la fausseté d'une semblable déduction est prouvée par le caractère même des évêques qui se servirent de l'Ordinal. Qui croira que Tunstall, Aldrich, Skip, Thirlby et les autres avaient l'intention positive d'exclure de leurs ordinations le pouvoir de sacrifier? Nous savons qu'ils croyaient à ce pouvoir et on doit présumer qu'ils avaient l'intention de le conférer aux autres.

Si nous considérons le cas des évêques réformateurs, Cranmer, Ridley et leurs disciples, nous arrivons au même résultat. Nous savons qu'ils professèrent toujours que l'Eucharistie est dans un certain sens un sacrifice. Nous savons aussi qu'ils ne permettaient pas

[1] Examinez la 5e question pour l'examen des candidats au diaconat, telle qu'on la trouve dans le premier Ordinal d'Edouard VI. Dans cette question, l'administration de la sainte communion est distinguée de sa distribution. Par « celui qui administre » on entend le célébrant.

aux diacres et aux laïques de célébrer l'Eucharistie. Ils réservaient cette fonction aux prêtres. En conséquence, quand ils ordonnaient un prêtre, ils avaient l'intention de lui conférer le pouvoir de célébrer un rite, qui, dans leur opinion, était un sacrifice.

Le fait est que l'on savait parfaitement en Angleterre au XVI[e] siècle que la porrection des instruments et les paroles qui accompagnent cette cérémonie : « Accipe potestatem offerre sacrificium Deo » ne sont qu'une addition faite tardivement aux rites de l'ordination. C'est un point clairement prouvé par un document publié par Burnet dans la collection des documents qui sert d'appendice à son Histoire. Voici le titre tel qu'on le trouve en tête du document : « Les décisions de plusieurs évêques et théologiens sur certaines questions concernant les sacrements. » La date de ce document paraît être 1540. On y trouve les réponses de l'archevêque Lee, d'York, ainsi que des évêques Bonner, Heath, Aldrich et de plusieurs autres. La douzième question demande : « Si, dans le Nouveau Testament la consécration est exigée pour un évêque ou un prêtre. » La plupart des évêques saisissent cette occasion pour parler des caractères essentiels de l'ordination. Et sur ce point ils ne manquent jamais de faire allusion à l'imposition des mains et à la prière. Un seul, Heath, parle de l'onction avec le saint chrême, mais il établit une distinction entre l'onction et l'imposition des mains. De la dernière, dit-il, il est parlé dans l'Écriture, tandis que la cérémonie de l'onction est seulement rapportée par les « vieux auteurs ». En tous cas, pas la moindre allusion n'est faite par les évêques et théologiens à la porrection des instruments avec les paroles qui l'accompagnent[1]. Bien entendu, en 1540, les anciens Pontificaux et les anciens Missels étaient d'un usage courant, et le silence au sujet de la porrection des instruments n'était donc pas dû à un désir d'excuser l'nsuffisance du rite qu'ils employaient. De même il n'était pas dû à une aversion pour la doctrine du sacrifice de l'Eucharistie, car les évêques que j'ai cités étaient tous de chauds défenseurs de cette doctrine. Il me semble évident qu'ils considéraient comme certain ce fait que la porrection des instruments est une addition assez moderne, et que, si elle faisait partie de la cérémonie de l'ordination dans les Pontificaux du moyen âge, elle n'a jamais appartenu à son essence. Il s'ensuivrait presque nécessairement que, lorsque les services d'ordination furent traduits et simplifiés, les compilateurs du nouvel ordinal étaient désireux d'abolir l'usage, ou du moins de supprimer la prédominance d'une cérémonie dont l'origine remontait au moyen âge et non aux temps primitifs, et qui avait donné naissance à une doctrine absolument fausse sur le point constituant l'essence même de l'ordination

[1] Voir Burnet, *History of the reformation*, vol. IV, pp. 478-481-478-481, éd. Pocock.

des prêtres. Supprimer ou du moins modifier profondément cette cérémonie devait être nécessairement un des premiers actes des réformateurs. Je ne nierai pas que Cranmer n'ait aussi été content de repousser au second plan la doctrine du sacrifice. Il ne se trompait pas, je crois, quand il pensait que, dans la masse du peuple anglais, le caractère de sacrifice avait presque absorbé tous les autres aspects de la Sainte Eucharistie; et cette exagération dans un sens tendait malheureusement à créer chez les réformateurs une réaction exagérée en sens contraire. Je vais bientôt considérer plus à fond cet aspect de la situation. Il suffit de dire pour le moment que l'omission des paroles : « Accipe potestatem offerre sacrificium Deo » ne peut être considérée comme nécessitant la présomption que les évêques, soit du parti de la réforme, soit du parti de la « vieille école », avaient l'intention d'exclure de leurs ordinations la transmission du pouvoir de sacrifier.

F.-W. Puller.

(*A suivre.*)

LE CALENDRIER ANGLICAN

La plupart de nos lecteurs français seraient peut-être bien surpris, s'ils ouvraient le *Prayer-Book*, d'y trouver dès les premières pages les tables suivantes :

TABLE DE TOUTES LES FÊTES

qui doivent s'observer dans l'Eglise anglicane pendant l'année.

Tous les dimanches de l'année ;

Les fêtes de :

La Circoncision de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.
L'Epiphanie.
La Conversion de *saint Paul*, apôtre.
La Purification de la Bienheureuse Vierge.
Saint Mathias, apôtre.
L'Annonciation de la Bienheureuse Vierge.
Saint Marc, évangéliste.
Saint Philippe et *saint Jacques*, apôtres.
L'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Saint Barnabé.
La Naissance de *saint Jean-Baptiste*.
Saint Pierre, apôtre.
Saint Jacques, apôtre.
Saint Barthélemi.
Saint Matthieu, évangéliste et apôtre.
Saint Michel et tous les anges.
Saint Luc, évangéliste.
Saint Simon et *saint Jude*, apôtres.
La Toussaint.
Saint André, apôtre.
Saint Thomas, apôtre.
La Naissance de Notre-Seigneur
Saint Etienne, martyr.
Saint Jean, évangéliste.
Les Saints Innocents.
Le lundi et le mardi de la semaine de Pâques.
Le lundi et le mardi de la semaine de la Pentecôte.

TABLE DES VIGILES

JEUNES OU JOURS D'ABSTINENCE.

qui doivent s'observer pendant l'année.

Les vigiles ou veilles de :

La Naissance de Notre-Seigneur.
La Purification de la Bienheureuse Vierge Marie,
L'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie.
Pâques.
L'Ascension.
La Pentecôte.
Saint Matthias.
Saint Jean-Baptiste.
Saint Pierre.
Saint Jacques.
Saint Barthélemi.
Saint Matthieu.
Saint Simon et *saint Jude.*
Saint André.
Saint Thomas.
La Toussaint.

Si quelqu'une de ces fêtes se rencontre le *lundi*, la vigile ou le jour de jeûne se fera le *samedi* et non le *dimanche.*

Les jours de jeûne ou d'abstinence.

1° Les quarante jours de Carême.

2° Les jours de jeûne des Quatre-Temps qui sont le *mercredi*, le *vendredi* et le *samedi* après.

Le premier dimanche de Carême.
La fête de la Pentecôte.
Le 14 de septembre.
Le 13 de décembre.

3° Les trois jours des *Rogations*, qui sont le *lundi*, le *mardi*, et le *mercredi* avant l'*Ascension* de Notre-Seigneur.

4° Tous les vendredis de l'année excepté le *Jour de Noël.*

L'année liturgique commence par le temps de l'Avent. Voici comment elle est divisée et quel est l'ordre des fêtes :

Les quatre dimanches de l'Avent, le jour de Noël, Saint-Étienne, Saint-Jean l'Evangéliste, les Innocents, le dimanche après le jour de Noël, la Circoncision du Christ, l'Épiphanie, les six dimanches après l'Epiphanie, la Septuagésime, la Sexagésime, la Quinquagésime, le premier jour de Carême, communément appelé le mercredi des Cendres, les quatre premiers dimanches de Carême, le 5 dimanche de Carême, le dimanche avant Pâques, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi avant Pâques, le vendredi saint, la veille de Pâques, le jour de Pâques, le lundi,

le mardi de la semaine de Pâques, les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième dimanches après Pâques, le jour de l'Ascension, le dimanche après l'Ascension, le dimanche de la Pentecôte, le lundi, le mardi de la Pentecôte, le dimanche de la Trinité, les vingt-cinq dimanches après la Trinité, Saint-André, Saint-Thomas apôtres, conversion de saint Paul, Présentation du Christ au Temple, communément appelée la Purification de la Vierge Marie, Saint-Matthias, Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, Saint-Marc, Saint-Philippe et Saint-Jacques, Saint Barnabé, Saint Jean-Baptiste, Saint Pierre, Saint-Jacques, Saint-Barthélemi, Saint-Matthieu, Saint-Michel et tous les Anges, Saint-Luc l'Evangéliste, Saint-Simon et Saint-Jude apôtres, Toussaint.

Toutes ces fêtes ont un office dans le *Prayer-Book*, elles sont communément désignées sous le nom de *Red-letter*, ce qui peut être interprété dans le sens que nous attachons au nom de fêtes majeures. Mais outre ces fêtes, il en est d'autres qui n'ont pas d'office dans le *Prayer-Book* et qui se trouvent inscrites dans le calendrier en *Black-letter* [1], fêtes mineures. Ce sont les suivantes :

La Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, sa Nativité et sa isitation; l'Invention de la Croix; l'Exaltation de la Sainte Croix; la fête du Saint Nom de Jésus; la Transfiguration de Notre-Seigneur; sainte Marie-Madeleine; saint Jean-Porte-Latine; saint Pierre aux Liens; la Décollation de saint Jean-Baptiste; sainte Anne; saint Denys; des martyrs : Vincent, Fabien, Agnès, Cécile; des Papes : Clément, Silvestre, Grégoire; des Pères de l'Église : Jérôme et Augustin, des ascètes : saint Benoît. On y trouve également plusieurs évêques français : saint Hilaire, saint Rémi, saint Brice et saint Martin; enfin des rois martyrs, des soldats, des évêques anglais, des confesseurs.

Un acte du Parlement de 1552 (Edouard, xI, c. 3) ordonne que tous les dimanches et certains jours de fêtes soient observés par l'abstinence de toute œuvre servile et par l'assistance aux offices de l'Église; le même acte impose également l'obligation de jeûner la veille de certaines fêtes, et ce qui est à noter, c'est que cet acte fut rédigé l'année même où l'esprit protestant atteignit son summum dans l'Église d'Angleterre. Depuis cette époque, le calendrier a subi plusieurs revisions, mais les changements qui y ont été introduits n'ont aucune importance.

L'office des fêtes majeures se compose de la collecte, de l'Épître et de l'Évangile. C'est l'intention évidente de l'Église d'Angleterre que la Sainte Communion soit célébrée au moins tous les dimanches et

[1] Ces noms de *Red-letter, Black-letter* qui signifient lettres rouges, lettres noires, viennent de ce que dans le premier calendrier les principales fêtes étaient écrites en lettres rouges, les autres en lettres noires. L'usage s'en est généralisé à ce point que pour désigner un jour heureux dans une famille, on dit que c'est un *Red letter Day*.

les jours de fêtes majeures. Les ministres n'ont pas le droit de s'en dispenser et ceux qui le font, sauf raisons graves, doivent se demander si en agissant de la sorte ils apportent dans le service divin « cette diligence fidèle » qu'ils ont juré solennellement d'y apporter, au jour de leur ordination.

Outre le « propre » de l'office de la Communion, les jours de fêtes majeures ont leur place dans les offices quotidiens du matin et du soir : « Mattins and Evensong » qui aux termes du *Prayer-Book* sont obligatoires. Le *Credo* de saint Athanase se chante en langue vulgaire certains jours de fêtes majeures. L'usage de ce symbole comme cantique est une particularité liturgique très ancienne dans l'Église d'Angleterre. C'est ainsi qu'avant la Réforme on le chantait tous les jours (en latin) à l'office de Prime.

S'il est vrai que les membres de la Haute Église sont à peu près les seuls à remplir toutes les obligations prescrites par le *Prayer-Book* pour les jours de fêtes majeures, la plupart des ministres, néanmoins, se font un devoir d'observer les fêtes d'une manière ou de l'autre, soit par la célébration de la Sainte Communion, soit par la récitation des *Mattins* et *Evensong*, soit par des cantiques et un sermon. Ces jours-là, dans les églises ritualistes, les communions sont plus nombreuses, et la célébration de l'office est souvent accompagnée de chants et de processions. A l'époque des grandes solennités un grand nombre de fidèles vont à confesse. Le *Prayer-Book* prescrit à tous de communier au moins trois fois l'an et la Communion pascale est de rigueur. Le Jour de Pâques occupe dans l'Eglise anglicane la place qui lui est due ; pour tous, c'est « la reine des fêtes, le jour des jours », et, bien qu'un très grand nombre manquent à leur principal devoir en s'abstenant de communier, il n'est pas de fidèles qui n'assistent ce jour-là à quelque office de l'Eglise établie ; même parmi les dissidents, beaucoup tiennent à aller, pour Pâques, à l'église » paroissiale, plutôt qu'à la « chapelle » de leur secte.

La Toussaint et la Nativité de saint Jean-Baptiste sont des fêtes très populaires ainsi que celles de saint Michel et des saints Anges, Bien que le calendrier ne fasse mention ni de la Fête-Dieu, ni de l'Assomption, ni du Jour des Morts, on les célèbre cependant dans beaucoup d'églises ritualistes et à peu près de la même manière que nous. On déplore depuis longtemps que l'Ascension de Notre-Seigneur n'occupe pas la place d'honneur qui lui est due, et un grand mouvement s'organise pour revenir à l'ancienne pratique sur ce point. Les offices de la Sainte Trinité dans le *Prayer-Book* sont empreints d'une grande beauté, et il est juste de reconnaître que quels que puissent être par ailleurs les défauts de l'Eglise anglicane, sa doctrine sur la Sainte Trinité est d'une orthodoxie irréprochable.

Parmi les fêtes mineures, la plus populaire est sans contredit la

Saint-Martin (Martin-Mass): mais il faut avouer que bien souvent elle donne lieu à des réjouissances d'un caractère peu édifiant.

On remarquera l'omission dans le calendrier de la fête de saint Thomas de Cantorbéry. Les ritualistes ne tiennent d'ailleurs pas compte de cette omission et célèbrent comme il convient la mémoire du grand défenseur de la Papauté. Çà et là des sanctuaires sont élevés à sa mémoire, et à Oxford même, une communauté de femmes s'est organisé sous son patronage.

Il y a en outre un grand nombre d'Anglicans qui célèbrent les mois de Marie et du Sacré-Cœur. Cette tendance, sans doute, est loin d'être universelle, mais elle va se généralisant d'année en année, et il y a là des signes d'une transformation de l'esprit public qu'il est important de noter.

Il n'est pas étonnant que, chez un peuple aussi religieux que le peuple anglais, les jours de jeûne et d'abstinence soient observés d'une manière très satisfaisante. Le *Prayer-Book* ordonne la pratique du jeûne ou de l'abstinence, tous les vendredis, les jours de vigiles, de Quatre-Temps, les jours des Rogations, ainsi que pendant le Carême, tous les jours, sauf le dimanche. Nous ne prétendons pas que l'observation de cette règle soit générale : beaucoup d'Anglicans ne font jamais maigre ; mais le nombre de ceux qui obéissent aux prescriptions de l'Église sur ce point est plus considérable qu'on ne le croit communément. D'ailleurs, ce n'est pas chez les seuls ritualistes que l'on trouve les pratiques de mortification ; elles sont encore plus en honneur chez les membres du vieux parti *High Church*. Ce fut l'ascétisme du D[r] Pusey, bien plus que son érudition, qui fit son influence sur sa génération, et encore aujourd'hui, c'est l'esprit de sacrifice qui anime les champions d'avant-garde de l'Église d'Angleterre. Que l'observation du vendredi laisse beaucoup à désirer, cela est malheureusement vrai. Que le nombre des ministres et surtout des laïques pratiquant l'abstinence pendant le Carême soit peu considérable, cela est encore vrai. Et cependant il est bon de constater ce fait que les commerçants des quartiers riches de Londres, le *West-End*, se plaignent souvent du préjudice que leur cause cette institution de l'Église et de l'influence fâcheuse qu'elle exerce au point de vue des affaires sur la *London Season*. Les directeurs des théâtres font entendre les mêmes plaintes, et les marchands de bonbons voient à cette époque leurs petits acheteurs se faire rares. Les classes ouvrières d'ailleurs ne font pas exception à cette règle qui tend de plus en plus à devenir générale, rapprochant ainsi peu à peu l'Angleterre de l'idéal catholique.

Le premier jour du Carême porte encore dans le *Prayer-Book* le nom de mercredi des Cendres, bien que la cérémonie de l'imposition des cendres soit totalement absente du rituel anglican. C'est là un

de ces traits qui indiquent combien l'Église d'Angleterre se sépara avec peine des coutumes catholiques ; elle respecte encore les vestiges d'un passé où elle se glorifiait d'être catholique, et là où la raison serait tentée de ne voir qu'un manque de logique, une inconséquence, le cœur reconnaîtra un témoignage de respect, presque de regret.

L'imposition des cendres[1] a été remplacée dans le rituel par un office particulier qui est intitulé : « Dénonciation de la colère et des jugements de Dieu contre les pécheurs. » Et il est à regretter que le clergé ritualiste se dispense trop souvent de cette cérémonie qui était destinée à suppléer aux offices supprimés de l'ancienne liturgie.

Quant aux Rogations et Quatre-Temps, tandis que les premières ne sont observées que chez les ritualistes, les Quatre-Temps le sont partout, même en ce qui concerne le jeûne.

Mais, comme on le voit, ce sont les ritualistes qui se rapprochent le plus de l'idéal catholique que propose le *Prayer-Book*, et malgré son imperfection, l'observation des fêtes du calendrier dans l'Église d'Angleterre aura eu, pour le maintien du sentiment religieux dans la nation, les plus heureuses conséquences.

C.-S. H.

[1] On conserve encore pour la veille du jour des Cendres le nom de *Shrove Tuesday*, mardi de la confession.

CHRONIQUE

Les Missions Étrangères. — Le R. P. Armbruster, supérieur du séminaire des Missions Etrangères, est décédé à Bièvre, le 26 janvier, dans sa 54e année. Le vénérable supérieur avait quitté Paris lundi 20 janvier, pour se rendre au séminaire de l'Immaculée-Conception, à Bièvre, succursale de la maison mère ; c'est là qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie à laquelle il a succombé dimanche.

Né à Langres en 1842, le P. Armbruster fut au nombre des apôtres qui, groupés autour de Mgr Petitjean, parvinrent, au prix de mille dangers, à faire revivre l'Église du Japon. Rappelé en France en 1874, il fut successivement professeur et directeur au séminaire des Missions Etrangères à Paris, et supérieur du séminaire de Bièvre ; au mois de juillet 1895, il succédait comme supérieur général à M. Delpech, démissionnaire pour raison de santé.

Le baptême du prince Boris. — Voici le texte de la proclamation adressée par le prince Ferdinand à la nation bulgare :

Je déclare à mon peuple bien-aimé que, en exécution de la promesse donnée aux représentants de la nation du haut du trône, j'ai fait tous les efforts possibles, j'ai lutté de toutes mes forces pour aplanir les difficultés qui s'élevaient contre la satisfaction de l'ardent désir de la nation tout entière, le passage de l'héritier du trône au sein de l'Église nationale.

Après avoir accompli mon devoir de respect envers tous ceux dont dépendait l'aplanissement de ces difficultés, et après avoir vu s'évanouir mes espérances, n'ayant pas trouvé là où je l'attendais la sage compréhension de ce qu'exige la Bulgarie, j'ai, fidèle au serment donné à mon peuple bien-aimé, résolu de ma propre initiative de franchir tous les obstacles et d'offrir sur l'autel de la patrie le plus immense et le plus lourd des sacrifices.

J'annonce donc à tous les Bulgares que, le 2 février de l'année courante, fête de la Purification, la sainte confirmation sera conférée à l'héritier du trône, Boris, prince de Tirnovo, d'après le rite de l'Église nationale orthodoxe.

Que le Roi des rois bénisse cette résolution et protège à jamais notre Patrie et notre Maison !

Donné dans notre capitale de Sofia, le 29 janvier de l'an de grâce 1896.

De notre règne le 9e.

FERDINAND.

L'avenir du Catholicisme en Danemark. — Les circonstances qui ont accompagné la récente conversion d'un pasteur protestant en Danemark, montrent quels progrès ferait l'Église catholique en ce pays, s'il était possible d'y envoyer plus de missionnaires

et d'y multiplier les prédications. Nous empruntons le récit de cette conversion aux *Missions catholiques*.

« Un pasteur de l'Église réformée, M. Jensen, qui, par son zèle et sa piété, jouissait parmi les siens d'une excellente réputation, s'est converti au catholicisme. Pour embrasser la vérité qui s'est fait jour dans son esprit, il n'a pas hésité à sacrifier les revenus d'une cure bien rétribuée. Pour vivre et faire vivre sa famille, il a dû mettre la main à la charrue et se faire humble paysan.

« Une conversion dans de telles circonstances ne pouvait manquer de faire sensation. Sur la demande de Mgr von Euch, vicaire apostolique du Danemark, il est venu donner des conférences à Copenhague. S'inspirant de la magnifique lettre du Souverain Pontife au peuple anglais, il a parlé de la réunion de tous les chrétiens dans le sein de l'Église catholique. Sa modestie, son amabilité, son calme en face des attaques de ses anciens amis, la conviction qui se dégage de toutes ses paroles ont forcé l'attention et commandé le respect.

« A Odensée, chef-lieu de l'île de Fionie, il a tenu plusieurs conférences avec le même succès. C'est alors que ses anciens paroissiens qui sont voisins de Odensée, l'ont eux-mêmes prié de venir traiter devant eux le même sujet. Ils ne lui ont point retiré l'estime et l'affection qu'ils lui avaient vouées pendant qu'il était leur pasteur. Il a donc répondu à leurs désirs, et ils en ont été si contents qu'ils l'ont supplié de revenir.

« C'est vraiment là une chose inouïe, qui n'est guère possible qu'en Danemark, où règne la plus grande liberté religieuse. Remarquez que la plupart des journaux danois consacrent à ces conférences de longs et sympathiques articles. »

Correspondance : *Au Directeur de la Revue anglo-romaine.*

Cher Monsieur, je regrette que quelques paroles de mon article *Primauté, schisme et juridiction*, aient pu faire penser à Ucalégon que j'attribuais aux Anglicans l'idée d'une seule Église chrétienne formée par la fédération de plusieurs communions distinctes, spécialement de trois Églises : Romaine Anglicane et Orientale. Telle n'était pas ma pensée, et j'aurai moi-même été « dominé par des mots d'un usage courant ». L'opinion que j'attribue aux anglicans n'est autre que celle-là même que Ulcalégon expose en ces termes : « Une seule communion, celle de l'Église catholique », dont les Églises Romaine, Anglicane et Grecque « ne sont autre chose que trois parties, bien que la parfaite communion entre elles soit présentement suspendue ». Mais c'est précisément cette manière de voir que je critique et dont j'ai voulu prouver l'inexactitude. Non pas, sans doute, en disant que, par le seul fait de la rupture de communion avec l'Église romaine, toute juridiction cesse d'exister dans les communions séparées, mais en montrant que leur juridiction. quelle qu'elle soit d'ailleurs, est atteinte par l'illégalité de leur situation à l'égard de la seule véritable Église de Jésus-Christ. Aussi bien est-ce sous ce rapport, et sous ce rapport seulement, que j'ai comparé l'Église anglicane avec les schismes des Novatiens et des Donatistes. Il ne m'en coûte pas de

reconnaître que les *communions* Novatienne et Donatiste coexistaient *géographiquement* avec la communion catholique à Rome et à Carthage; j'admets tout aussi volontiers que « le terme *Église anglicane* est une expression purement géographique qui n'a d'autre signification que de vouloir dire qu'une partie de l'Église, dans son état d'isolement, s'est développée avec un caractère, une manière d'envisager les choses et des procédés d'action qui lui sont propres »; mais ce que je ne puis admettre (et je crois en avoir fourni les preuves). c'est que cet « état d'isolement » d'une *partie* de l'Église *chrétienne* soit légitime, ou que cette *partie* de l'Eglise ait toutes les notes caractéristiques propres à la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Agréez, etc. — A. BOUDINHON.

LIVRES ET REVUES

REVUE CATHOLIQUE DES REVUES :

DE LA DÉIFICATION DU PAPE PAR LES CATHOLIQUES, *d'après les évêques anglicans*[1], par M. L'ABBÉ BOUDINHON

Vraiment, je n'en croyais pas mes yeux, et tous les catholiques éprouveront la même surprise, en lisant les passages qui vont suivre d'une lettre pastorale (Visitation Address) de l'évêque anglican de Worcester, en date du 23 octobre dernier. Sa Seigneurie se prononce contre le mouvement sympathique à Rome et à l'Union des Églises qui s'est dessiné plus clairement en Angleterre à la suite de la lettre apostolique *ad Anglos*, et dont le mérite revient, pour une large part, à lord Halifax et à ses amis. L'évêque de Worcester pense que le noble lord se fait illusion; que le Pape ne fera pas la moindre concession doctrinale; et, entre autres points sur lesquels l'Eglise anglicane ne pourra jamais transiger, il demande « si la Déification du Pape est moins révoltante (*outrageous*) qu'autrefois »; puis il ajoute : « Parallèlement au culte honteux de la Vierge dans l'Église de Rome, est l'honneur divin rendu au Pape. On l'a adoré sur l'autel, solennellement proclamé le vicaire du Christ, le Gouverneur du monde, le Seigneur des Seigneurs, le tout-puissant vice-général de Dieu, Dieu sur la terre, notre Seigneur Dieu. L'organe officiel du Pape a affirmé que, « lors« qu'il pense, c'est Dieu qui pense en lui, et qu'il est pour les Chrétiens tout « ce que serait Jésus-Christ lui-même s'il était sur la terre ». Cet hommage blasphématoire n'a pas été repoussé par Pie IX; il n'a jamais été condamné par Léon XIII ».

Ce langage, qui nous parait à nous, romains, aussi monstrueux qu'à l'évêque de Worcester, nous produit l'effet d'une odieuse calomnie; et cependant, telle a été la diffusion de ces idées étranges parmi les anglicans. même religieux et intelligents, que cette assertion oficielle ne suppose pas la mauvaise foi chez son auteur; il a lui-même loyalement fait connaître

[1] *The Month*, n° 379; article du Rev. SYDNEY F. SMITH.

à un catholique, qui les lui avait demandées, les autorités sur lesquelles il s'appuie; et l'auteur de l'article du *Month* a eu cette correspondance entre les mains. Ce sont des textes, depuis longtemps connus, choisis parmi les déductions un peu trop naïves ou hyperboliques des canonistes du moyen âge; nous les énumérerons plus loin; c'est, en outre, une lettre haineuse de l'évêque vieux-catholique Reinkens, en réponse à l'encyclique *Etsi multa luctuosa*, par laquelle Pie IX avait lancé *nominative* l'excommunication contre lui et son consécrateur. On hésite à transcrire les assertions calomnieuses et blasphématoires accumulées dans cette *seconde lettre pastorale*. Il le faut pourtant. C'était là, dit Reinkens, l' « idole » du Vatican contre laquelle Montalembert mourant nous mettait en garde. Pourquoi le Vatican n'a-t-il jamais répondu aux accusations de Dupanloup et de Gratry, que la déification du Pape demeure impunie? Le Pape n'a-t-il jamais entendu dire que l'Oratorien Faber a écrit un livre sur la *dévotion au Pape*, assurant que « sans elle personne ne peut se sauver, puisque c'est une condition indispensable de la sainteté chrétienne »? N'a-t-il jamais entendu parler des paroles mensongères des fanatiques religieux en Angleterre et en France, accueillies avec éloges par le soi-disant clergé de l'Église, paroles qui l'exaltent lui, Pape, comme la troisième *Incarnation de la Divinité?* N'a-t-il jamais su que, pendant le concile du Vatican, un évêque, à Rome même, prêcha cette doctrine idolâtrique au peuple du haut de la chaire? Pie IX ne sait-il pas que ces fanatiques, ces « prêtres pieux », ce « clergé régulier », prêchent et écrivent que le Pape peut dire : « Je suis le Saint-Esprit », « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie », « Je suis l'Eucharistie »! N'a-t-il jamais su qu'à l'hymne de None, on a mis « Pius » à la place de « Deus », et qu'on l'a appelé, en empruntant les paroles de l'hyme au Saint-Esprit, « le Père des Pauvres et le Dispensateur de la Grâce »? Est-ce que Dupanloup n'a pas démontré cela publiquement, et avec citations à l'appui, dans son *Avertissement à Louis Veuillot* du 21 novembre 1869? L'organe officiel du Pape, la *Civiltà Cattolica*, n'a-t-il pas proclamé qu'il était possesseur des *charismata*, et soutenu que, « lorsqu'il pense, c'est Dieu qui pense en lui », qu'il « est pour les Chrétiens tout ce que serait pour eux Jésus-Christ, s'il était demeuré sur la terre »? Et pourtant, quand Pie IX a-t-il déchiré ses vêtements, comme Paul et Barnabé à Lystra, en entendant ce langage idolâtrique; s'est-il jeté aux pieds du peuple en s'écriant : « Que faites-vous? Moi aussi je suis mortel comme vous? (Act., XVI). Quand Pie IX a-t-il tenté de punir ce culte idolâtrique de sa personne? »

Si l'on peut ouvrir une discussion avec l'évêque de Worcester, n'est-ce pas faire à Reinkens un honneur immérité que d'entreprendre la réfutation de cette page où la mauvaise foi le dispute à l'absurdité? Quiconque a suivi la polémique, parfois regrettable, à laquelle a donné lieu le concile du Vatican, sait fort bien que ni Montalembert, ni Mgr Dupanloup, ni le P. Gratry, n'attribuaient à leurs adversaires l'invraisemblable sottise de *déifier* le Pape. Que certains correspondants de *l'Univers* d'alors aient employé des expressions parfois déplacées, ou empreintes d'une certaine exagération, sur lesquelles cependant les catholiques ne se méprenaient aucunement; que Mgr Dupanloup ait eu raison de mettre en garde contre elles M. Veuillot et l'*Univers;* que le P. Gratry ait insisté auprès de Mgr Déchamps pour qu'on évitât d'apporter dans le débat des textes apocryphes; nous l'avouons sans peine, mais rien autre chose. Et qui donc a jamais dit même parmi les « fanatiques religieux » dont parle Reinkens, que le Pape est une *troisième Incarnation de la Divinité?* Qui a jamais soutenu que le Pape pouvait dire de lui-même : « Je suis le Saint-Esprit »; « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie »; et encore moins : « Je suis l'Eucha-

ristie »? Quel évêque a jamais fait entendre, du haut de la chaire chrétienne, des paroles idolâtriques ; ou si ses expressions ont laissé à désirer (ce que j'ignore, mais on peut le supposer), quel est le catholique qui ne les ait pas aussitôt réduites à leur véritable valeur? Encore avons-nous le droit, en présence de telles assertions, d'exiger des preuves, des références, et de constater que le Dr Reinkens n'en apporte aucune.

Il est du moins deux de ses affirmations qu'il est possible de contrôler, puisqu'il nomme le P. Faber et la *Civilta Cattolica*, cette dernière avec le titre, que personne ne lui reconnaît, d'être l'organe officiel du Pape. Le livre du P. Faber existe; on peut voir ce qu'il dit de la *dévotion* (disons mieux en français : du dévouement) au Pape, comme moyen nécessaire de salut. En tout cas, il ne s'agit aucunement de culte. L'excellent Père, auteur de tant d'œuvres ascétiques, envisage la présence de Notre-Seigneur sur la terre ; il se dit que ç'aurait été pour nous une immmense joie spirituelle de pârtager sa vie, comme le firent les apôtres, d'écouter ses enseignements, de subvenir à sa pauvreté, de se placer sous sa direction. Puis il remarque que le divin Maître a suppléé à son absence corporelle et satisfait notre pieux désir de trois manières : il nous a laissé, dans l'Eucharistie, sa présence réelle, bien que sacramentelle; sa présence dans les pauvres (« J'étais nu et vous m'avez vêtu, etc. »); enfin sa présence dans ceux qui nous instruisent en son nom, ses ministres et surtout le Pape (« *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* »). De bonne foi, où est ici la « déification » du Pape ? Et, parce que nous vénérons Notre-Seigneur dans les pauvres, est-ce que nous les déifions, et sommes-nous idolâtres en les secourant et en les servant par amour pour Dieu ! Quant à la nécessité pour le salut d'être dévoué au Pape, elle s'impose à tous ceux qui croient que le Pape est le vicaire et le représentant de Jésus-Christ sur la terre, à qui nous devons en cette qualité obéissance et respect, suivant la parole du Maître : « Qui vous écoute m'écoute ». Y a-t-il là de quoi justifier les expressions d'un journal anglais qui annonce : « Les dernières modes de la dévotion et de la doctrine... sur la présence réelle du Christ dans le Pape? »

Quant à la *Civilta Cattolica*, on pourrait en vérifier les paroles exactes, si on fournissait l'indication, et surtout voir quel sens leur donne le contexte : quoi [qu'il en soit, il est bien évident qu'il s'agit ici de l'infaillibilité pontificale et de l'assistance du Saint-Esprit, qui en est la cause et la garantie. Aucun catholique n'en conclut que le Pape s'identifie avec le Saint-Esprit, pas plus qu'il ne s'agit d'identification, mais d'assistance, dans les paroles de Notre-Seigneur : « Quand vous serez conduits devant les gouverneurs et devant les rois, ne vous inquiétez pas de la manière dont vous parlerez, ni de ce que vous direz; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous » (Matt., x, 18-20.)

Enfin le Dr Reinkens signale comme une abomination deux adaptations qui ne sont que des fautes de goût et n'ont pas la moindre saveur idolâtrique. En tout cas, leurs auteurs seuls en sont responsables. Le premier disait à Pie IX :

Rerum *Pius* tenax vigor
Immotus in te permanens,
Da verba vitæ, quæ regant
Agnos, oves et sæculum.

Un aumônier d'orphelinat lui disait à son tour :

Pater Pauperum,
Dator munerum,
Emitte cœlitus
Lucis tuæ radium.

Que voulez-vous? Ils n'avaient pas su mieux trouver en fait de compliments.

Revenons à l'évêque de Worcester, et voyons les autres indices de « déification » du Pape qui ne sont pas tirés de la lettre pastorale du Dr Reinkens. Commençons par la fin. On appelle le Pape, dit-il, « le Seigneur Dieu Pape ». J'aurais mis la main au feu que le renseignement est inexact. Il existe cependant, mais voici de quelle manière. A la fin du *Corpus Juris*, parmi les *Extravagantes de Jean XXII*, se trouve au chapitre IV une constitution de ce pape sur la pauvreté. La glose de ce chapitre, *sub finem*, contient cette phrase de Zenzelinus : « Credere Dominum Deum Nostrum Papam... non posse statuere prout statuit, hæreticum censeretur ». Il est clair que le mot *Deum* est de trop; un copiste ou un prote l'aura intercalé par inadvertance, par suite de l'habitude d'écrire fréquemment *Dominum Deum*. Il paraît que cette leçon existe dans l'édition romaine de Grégoire XIII (1582); je ne puis vérifier; mais l'édition que j'ai sous les yeux (Venise, 1667) porte seulement « Dominum Nostrum Papam », tout comme les manuscrits de Zenzelinus. On voit ce que vaut la preuve. J'omets un autre argument, à peu près de la même force, tiré d'un passage du décret de Gratien (*dist.* 86, *can.* 7), puisqu'il n'en est pas question dans la lettre de l'évêque de Worcester.

« On proclame le Pape Vicaire du Christ, Gouverneur du monde, Seigneur des Seigneurs, tout-puissant Vice-général de Dieu ». Ces titres ne sont pas pour effaroucher un chrétien; en tout cas, ils ne semblent pas « déifier » le Pape, pour peu qu'on les interprète d'après l'usage courant. D'ailleurs le premier seul est officiel.

Bien des personnes tiennent la place de Dieu et du Christ sur la terre, suivant la puissance qu'elles ont reçue d'en haut. Le pape représente Notre-Seigneur pour toute son Église : il en est le *vicaire;* l'expression, qui pourrait s'étendre aux évêques, que l'on a couramment appliquée jadis aux empereurs, lui est maintenant réservée par l'usage; mais n'est-il pas écrit : « Vous êtes des Dieux? Et saint Pierre ne dit-il pas que les chrétiens sont « divinæ consortes naturæ »?

La juridiction du Pape étant universelle, on peut légitimement l'appeler « Gouverneur spirituel du monde »; mais je ne sais si cette appellation lui a jamais été déférée officiellement. J'en dirai tout autant de la suivante. « Seigneur des Seigneurs »; un enfant des catéchismes ne s'y méprendrait pas. Quant à la dernière « tout-puissant vice-général de Dieu » je ne la connais pas sous cette forme. Mais elle existe sous une forme à peine différente; les anciens canonistes disaient couramment du Pape qu'il est le « vicaire général de Dieu », c'est-à-dire le représentant le plus élevé de la divinité sur la terre; qu'il n'y a pas d'appel du Pape à Dieu, pas plus que du vicaire général à l'évêque. D'où la maxime : « Deus et Papa faciunt unum consistorium ». Le mot « tout-puissant » ne se trouve pas rapproché de celui de vicaire général : le serait-il, qu'il n'en faudrait rien conclure, sinon que le pouvoir spirituel du Pape n'est soumis a aucun autre sur la terre et n'a pas d'autres limites que celles que Notre-Seigneur et la nature des choses lui assignent. Et de combien de monarques n'a-t-on pas dit qu'ils étaient tout-puissants, sans prétendre les faire participer à l'omnipotence divine !

Au reste, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que les théologiens et les canonistes ont cherché à exprimer par les paroles les plus fortes le pouvoir suprême : ils l'appellent « cæleste arbitrium »; ils disent qu'il s'étend à tout, jusqu'à changer la nature des choses (juridiques), jusqu'à faire exister (légalement) ce qui n'existait pas, et autres expressions que

l'on peut voir dans la glose du *Corpus Juris* (*Decret.*, lib. I. tit. VII, c. 3, v° *Veri Dei vicem*). C'est ainsi encore que la glose (*Clement.* Procem., v° *Papa*), songeant plutôt sans doute à faire de l'eprit qu'à énoncer une proposition de foi catholique, disait en s'adressant au pape : « Nec Deus es nec homo, sed neuter es inter utrumque ». On trouve encore : « Alter Deus in terris » « terrenus Deus ». Tout cela nous l'accordons; mais nous demandons à notre tour deux choses : d'abord que l'on veuille bien se souvenir que l'édition officielle de Grégoire XIII dit à propos de ces gloses qu'elles sont conçues en termes figurés (verbis impropriis), bien qu'elles aient, si on les entend bien, un sens véritable et exact; ensuite, que, pour savoir ce que nous pensons du Pape et de ses privilèges, on recoure aux définitions officielles, voire à celles du concile du Vatican.

« Le pape a été adoré sur l'autel »; dernier reproche que nous ayons à relever dans l'*Address* de l'évêque de Worcester. C'est évidemment une allusion à la cérémonie qui termine le conclave, le fait est exact; mais il faut n'y point ajouter de circonstances qui en changent la signification! et, à le prendre tel qu'il est, il faut l'interpréter suivant le sens qu'y attachent le cérémonial et ceux qui y prennent part. Il est bien vrai que pour la seconde *adoration*, le pape nouvellement élu s'assied sur l'autel de la chapelle Sixtine; pour la troisième, sur l'autel de la Basilique de Saint-Pierre. Mais le Saint-Sacrement ne se trouve ni à l'un ni à l'autre de ces autels. Et si l'on cherche la signification de ce rite en apparence un peu étrange, on la trouvera sans peine; loin d'y voir un manque de respect à l'égard de l'autel, et une sorte de profanation, il faut y saisir un symbole très caractéristique d'union et de succession apostolique. Rappelons-nous que l'évêque est intronisé en prenant possesion d'un *siège;* de plus que la seconde adoration n'est qu'une anticipation de la troisième. Souvent, pendant la sainte liturgie, le prêtre baise l'autel avant de saluer le peuple, comme pour y puiser le salut et la paix qu'il donne à l'assemblée. Au jour solennel où un nouveau successeur de saint Pierre reçoit sa suprême dignité, c'est sur l'autel, élevé au-dessus du corps du prince des Apôtres, qu'il vient puiser, en quelque sorte, la continuation de son autorité en même temps qu'il en prend possession; c'est là, visiblement uni avec son premier prédécesseur, qu'il reçoit les premiers hommages de ses électeurs qui, naguère ses égaux, sont maintenant ses sujets devant Dieu, sans cesser cependant d'être ses frères dans l'épiscopat. Après cela, ai-je besoin encore de rappeler que le mot *adoration* est pris ici dans son ancien sens très large, et ne comporte ni culte direct ni indirect, mais seulement hommage et vénération religieuse rendue à Dieu en la personne de son représentant?

Le *Month*, en terminant, rend hommage à l'honorabilité et à la loyauté de l'évêque de Worcester, à qui l'on ne saurait adresser d'autre reproche que d'avoir accordé trop facilement sa confiance à certains auteurs qui, sur ce point, ne la méritaient pas. Peut-on espérer que cet obstacle à l'Union sera à jamais écarté de toute polémique loyale et courtoise? Ah! plût à Dieu que toutes les difficultés fussent aussi faciles à dissiper!

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

A S. ÉM. LE CARDINAL LANGÉNIEUX

Notre Cher Fils,

C'est un noble dessein que celui dont vous avez pris l'initiative, de convier la France entière à célébrer solennellement, cette année, après quatorze siècles, l'anniversaire du baptême de Clovis, roi des Francs Saliens. Aussi Nous accueillons avec une particulière satisfaction le désir que vous Nous avez exprimé, de Nous associer à cette sainte et patriotique entreprise en accordant à votre pays, que Nous aimons, la faveur unique d'un Jubilé national. On peut dire, en effet, que ce baptême du royaume des Francs et, assurément, les conséquences historiques de cet événement mémorable ont été de la plus haute importance, non seulement pour le peuple nouveau qui naissait à la foi du Christ, mais pour la chrétienté elle-même, puisque cette noble nation devait mériter, par sa fidélité et ses éminents bienfaits, d'être appelée la fille aînée de l'Église.

Et d'ailleurs, Notre Cher Fils, comment pourrions-Nous demeurer étranger aux fêtes que vous allez célébrer à Reims, autour du tombeau du saint archevêque Remi, votre insigne prédécesseur, Nous qui n'avons cessé de donner à la France des témoignages réitérés, persévérants, de Notre affection paternelle ; comment ne serions-Nous pas touché, en songeant aux desseins adorables de la bonté et de la providence de Dieu sur une nation tant de fois choisie comme un puissant instrument pour la défense de l'Église et la dilatation du règne de Jésus-Christ? — Ces desseins dont Nous voyons clairement les premiers actes et la première réalisation dans la conversion prodigieuse de Clovis, doivent aussi faire tressaillir toute l'Église de France, pendant les solennités qui se préparent et auxquelles votre zèle éclairé, Notre Cher Fils, saura donner un lustre digne des faits qu'elles rappelleront, digne aussi de la cité qui en fut le principal théâtre, et qui vit, dans sa magnifique cathédrale, tant de princes implorant, pour bien gouverner, les bénédictions d'en haut.

Mais afin que de telles solennités apportent à votre très noble nation ces fruits de salut que Nous lui souhaitons vivement, il est absolument nécessaire qu'elle comprenne et apprécie le bienfait dont elle célèbre le souvenir, c'est-à-dire sa régénération dans le Christ, sa naissance à la foi. Un tel bienfait, incomparable en lui-

même comme principe de vie et de fécondité dans l'ordre de la grâce, est mémorable aussi, nul ne peut le méconnaître, par les résultats précieux de grandeur morale, de prospérité civile, d'entreprises glorieuses qui toujours en découlèrent pour la France ; on en retrouve le témoignage dans les temps mêmes où la nation vit surgir pour la religion des jours d'adversité et de deuil. Car, si elle céda parfois à de déplorables entraînements, toujours, après avoir souffert, elle sut réagir contre le mal et puiser dans sa foi de nouvelles énergies pour se relever de ses épreuves et reprendre la mission apostolique qui lui a été confiée par la Providence.

Nous sommes persuadé que l'épiscopat français, continuateur de la mission de saint Remi, héritier de son zèle sacerdotal, de sa charité expansive, de sa grâce dans le maniement des esprits et des cœurs, saura de plus en plus faire apprécier au peuple l'étendue d'un tel bienfait, et défendre la foi catholique contre les attaques de ceux qui voudraient détruire la civilisation. Aussi, Nous appropriant la parole et l'exhortation du Prince des Apôtres, du même cœur que lui et avec la même effusion apostolique, Nous disons à Nos Très Chers Fils de France : « Béni soit le Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vous a *régénérés* dans la vive espérance... d'un héritage incorruptible, sans tache, incapable de se flétrir... Espérez donc dans la grâce qui vous est offerte par la révélation de Jésus-Christ... Quiconque croira en lui ne sera pas confondu... »

Oui, Notre Cher Fils, Nous prions le Dieu tout-puissant et miséricordieux, dans toute la véhémence de Notre tendresse paternelle, qu'il donne à la France d'être une nation sainte, immuablement fidèle à son génie, à ses chrétiennes destinées; que la foi de ses aïeux — une foi pleine, active, militante — grandisse dans ce noble peuple ; qu'elle reconquière les masses qui s'agitent aujourd'hui dans les ténèbres de l'incrédulité et qui, déçues, découragées par mille erreurs, s'affaissent dans l'ombre de la mort. *Levez-vous et le Christ vous illuminera.*

Que tous les fils de la patrie française, de plus en plus dociles à écouter Nos conseils, s'unissent dans la vérité, dans la justice, dans le respect mutuel et dans la charité fraternelle, comme les enfants d'un même Père; qu'ils se persuadent que l'oubli des principes qui ont fait leur grandeur, les conduirait infailliblement à la décadence, et que l'abandon d'une religion qui est leur force les laisserait sans défense contre les ennemis de la propriété, de la famille, de la société. Qu'ils se rallient donc pour lutter ensemble contre les périls qui les menacent, et que le cri de la Loi salique s'échappe de leur poitrine plus puissant que jamais : *Vive le Christ qui aime les Francs!*

Au déclin de ce siècle et à l'aurore de celui qui s'annonce, en ces temps difficiles qui mettent en mouvement tous les peuples et tous les éléments du corps social, en cet âge où les âmes agitées, inquiètes, semblent altérées de justice, — de cette justice que Notre-Seigneur seul peut verser à flots, — il faut que le baptême de Clovis et de ses guerriers se renouvelle en esprit et reproduise, à quatorze siècles de

distance, les fruits merveilleux d'autrefois : l'union sociale sous un pouvoir sage, respecté, et la fidélité sincère envers l'Église catholique. — Cette union des Français, vous le savez, Notre Cher Fils, a été l'objet constant de Notre sollicitude, et Nous l'appelons encore aujourd'hui avec une croissante ardeur. En vérité, quelle occasion pourrait être plus favorable et sainte pour ménager et augmenter entre eux l'union d'esprit, de volonté, d'action dans la poursuite du bien commun, que la commémoration solennelle de l'événement fortuné qui fut pour la France le principe du salut et la source de tant de gloire?

En attendant, Notre Cher Fils, les catholiques doivent se reprendre et s'affirmer comme des fils de lumière, d'autant plus intrépides et plus prudents qu'ils voient une puissance ténébreuse mettre plus de persistance à ruiner autour d'eux tout ce qu'il y a de bienfaisant et de sacré; s'imposer au respect de tous par la force invincible de l'unité; prendre avec clairvoyance et courage, conformément à la doctrine exposée dans Nos Encycliques, l'initiative de tous les vrais progrès sociaux; se montrer les défenseurs patients et les conseillers éclairés des faibles et des déshérités; se tenir enfin au premier rang, parmi ceux qui ont l'intention loyale, à quelque degré que ce soit, de concourir à faire régner partout, contre les ennemis de tout ordre, les éternels principes de la justice et de la civilisation chrétienne.

Puisse le Seigneur exaucer Nos espérances pendant l'extraordinaire Jubilé national que Nous allons accorder, et durant lequel Nos prières se mêlant aux vôtres et à celles de tout le peuple chrétien de France, le ciel s'ouvrira pour laisser tomber sur vous et sur votre patrie entière les plus larges effusions de l'Esprit de Dieu!

C'est dans cette confiance que Nous accordons à vous, Notre Cher Fils, aux évêques de France, au clergé, aux fidèles et à tous ceux qui participeront à vos fêtes, Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de l'Épiphanie, le 6 janvier de l'année 1896, de Notre pontificat la dix-huitième.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRES DU PATRIARCHE CHALDÉEN

AUX NESTORIENS

(*Traduites du Syriaque*
par M. J.-B. Chabot, docteur en théologie.)

AVANT-PROPOS

Après diverses tentatives de réunion, plus ou moins fructueuses et plus ou moins durables, au temps des papes Benoît XI, Eugène IV, Jules II, Pie IV, Innocent IX, Clément VIII, Paul V, une partie assez notable de l'Église nestorienne finit par demeurer fermement attachée au siège de Rome. Le pape Innocent XI (1676-1689) établit à Diarbékir (l'antique Amida) un patriarcat pour ces nestoriens unis qui prirent le nom de Chaldéens. En 1830, Pie VIII en transporta le titre à Babylone. D'après le *Gerarchia Cattolica*, le patriarche de Babylone pour les Chaldéens a sous sa juridiction onze archevêques ou évêques, une centaine de prêtres et environ 300.000 fidèles. Il gouverne immédiatement le diocèse de Mossoul, où il a une résidence.

Le titulaire de ce patriarcat est aujourd'hui Mgr Georges Ebd-Jésus V Kahhyath, prélat aussi distingué par sa science que par son zèle. Aussitôt après avoir reçu la lettre de Léon XIII *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, il songea à la faire connaître aux Nestoriens, qui sont aujourd'hui encore au nombre d'environ 200.000, et habitent les montagnes du Kurdistan, principalement aux environs d'Ourmiah. Il en fit donc une traduction syriaque et la répandit parmi le peuple de ces contrées. Joignant lui-même ses exhortations les plus pressantes à la parole du Souverain Pontife, il fit précéder sa traduction d'un touchant appel à l'union, par la Lettre que nous publions ici.

Cette lettre est un précieux document théologique ; car, comme on le verra, c'est une démonstration des principaux dogmes de la foi, appuyée *uniquement* sur le témoignage d'écrivains nestoriens, appartenant à une Église séparée de l'Église romaine depuis plus de quatorze siècles, et dont la parole, par conséquent, ne saurait être

suspecte aux yeux de ceux qui sont éloignés de l'Église catholique. Elle fait le plus grand honneur à l'érudition et à la science de son auteur, et nous ne saurions trop remercier Sa Béatitude Mgr Khayyath de nous en avoir adressé un exemplaire. Nous en donnons la traduction aussi littérale que possible. Nous n'avons rien voulu retrancher ni modifier, et nous avons volontiers sacrifié l'élégance à la fidélité, afin de conserver autant que faire se pouvait le caractère original de ce mandement.

Pour bien saisir l'importance de ce document, il faut se rappeler que les Américains ont fondé à Ourmiah une mission qu'on appelle protestante, et qui n'a pas eu jusqu'à présent beaucoup de succès. Le patriarche nestorien Mar Siméon (ou Schimoun [1], selon la prononciation orientale) écrivait, dès l'origine, au sujet de cette mission : « Pendant que nous vivions à part dans nos montagnes du Tiyari, dans une paix tranquille, des personnes vinrent d'Amérique il y a trois ans, et se présentèrent à nous comme les vrais chrétiens. Quand nous connûmes leurs idées, nous trouvâmes qu'elles étaient pleines d'erreurs et nous les avons repoussées. »

Les sentiments de Mar Schimoun, le patriarche actuel des Nestoriens, sont différents, grâce surtout au prestige de l'or américain ; aussi est-il devenu l'objet du mépris de ses évêques et de ses fidèles, qui continuent à regarder la mission avec assez d'indifférence. Cependant, si cette propagande n'obtient presque aucun succès positif, elle contribue de la manière la plus fâcheuse à entretenir les préjugés de ces peuples contre l'Église romaine, et c'est pour cela qu'en communiquant aux Nestoriens l'invitation du Pape à l'union, Mgr Khayyath a cru devoir insister sur le principal obstacle à cette union si désirable. Poussant la condescendance jusqu'à son suprême degré, il a fait porter au patriarche nestorien, Mar Schimoun, par un prêtre spécialement délégué pour cela, un exemplaire de son mandement, accompagné d'une lettre personnelle. Sa Béatitude ayant eu l'obligeance de nous communiquer des copies manuscrites tant de sa lettre que de la réponse de Mar Schimoun, nous donnerons aussi la traduction de ces deux documents à la suite de celle de la lettre pastorale, et nous les livrerons à l'appréciation de nos lecteurs en nous abstenant de tout commentaire [2].

D

Dr J. B. CHABOT.

[1] Lettre de Mar Schimoun (prédécesseur du patriarche actuel) à l'archevêque de Cantorbéry, citée par MENANT, *Les Yézidis*, Paris, 1892, p. 44.

[2] Nous avons cru nécessaire d'ajouter quelques notes historiques pour faire connaître d'un mot à nos lecteurs occidentaux les principaux personnages dont le nom se rencontre dans la lettre de Mgr Khayyath.

I

LETTRE CATHOLIQUE DE Mgr GEORGES EBD-JÉSUS V, PATRIARCHE DE BABYLONE DES SYRIENS ORIENTAUX OU CHALDÉENS, AUX FRÈRES SYRIENS APPELÉS NESTORIENS, SUIVIE D'UNE TRADUCTION SYRIAQUE DE LA LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE PÈRE LE BIENHEUREUX LÉON XIII, PAPE, SOUVERAIN PONTIFE, SUR LA CONSERVATION DES RITES ET DE LA DISCIPLINE DES ORIENTAUX.

De la résidence patriarcale de Babylone des Chaldéens, salut, bénédiction et souhaits d'amour en Notre-Seigneur Jésus-Christ aux chers et honorés frères de notre nation et de notre race appelés Nestoriens.

Il est notoire que, par la lumière et la rectitude de l'intelligence dont Dieu, — que ses miséricordes soient adorées! — a honoré le genre humain, chacun de nous peut, avec le secours d'en haut, distinguer la vérité du mensonge et discerner son véritable bien du mal.

C'est pourquoi si vous méditez et concluez avec rectitude et sans préjugés, vous verrez que vous devez et qu'il vous convient d'abord d'abandonner vos anciennes opinions, le schisme, la division, l'attachement à un parti pernicieux, pour vous unir avec les fils de votre nation dans la liturgie et les rites ecclésiastiques qui ont été transmis par les Pères ; ensuite de devenir les membres de ce grand corps de l'Eglise catholique, dans laquelle il est nécessaire que vous soyez pour acquérir la vie (éternelle). Et voici que Nous-même nous sommes vivement pressé de vous inviter à cette union, de même que le frère invite son frère, le presse d'entrer dans la maison paternelle et de ne pas rester séparé, isolé, dans la nécessité de recourir à des étrangers, — dont il ne recevra rien autre chose que des dommages, des ruines, des humiliations, des pertes, — en lui disant : « Pourquoi, ô mon frère, péris-tu, restes-tu dans l'indigence et dans le besoin, demeures-tu dans ton isolement, dépouillé et privé des biens et des délices de la vie, tandis que moi je me réjouis ici dans toute leur excellence, et que des mercenaires ont ici, dans la maison de mon père, du pain en abondance ? » Il est donc évident, ô frères, que vous devez instamment rechercher la vérité et l'embrasser, examiner quelle est la véritable Eglise et vous unir à ses enfants. Et Nous aussi, nous devons fraternellement vous appeler, vous exhorter, vous adjurer par le nom du Seigneur de toutes choses, Notre Sauveur Jésus-Christ, de nous écouter ou plutôt de prêter l'oreille à la voix de celui que l'on doit par-dessus tout écouter, à la voix de l'évêque de la grande Rome, qui occupe le siège du bienheureux Pierre et qu'on appelle Pape, c'est-à-dire Père. Il est en vérité « le Pape », autrement dit le Père suprême, le premier des patriarches et leur chef, le gouverneur de toute l'Eglise catholique : car il tient la place du chef des Apôtres, Simon-Pierre.

Nous vous exhortons aussi à vous unir avec nous, non seulement à cause de la nécessité de cette union, pour que votre Eglise ne demeure pas séparée et isolée, sans participation avec le grand corps dont la tête est le successeur de Simon-Pierre, puisqu'il n'y a qu'une seule Eglise et que la vôtre n'est pas cette Eglise catholique que vous et nous confessons sincèrement dans la règle de foi lorsque nous disons: « Et en *une* Eglise, etc. » ; mais (nous vous y exhortons) aussi pour d'autres motifs, c'est-à-dire afin que vous veilliez à la conservation des traditions anciennes de vos Pères qui sont les nôtres, qui se trouvent dans nos livres, dans les nôtres comme dans les vôtres ; — afin que notre nation et notre race conserve ces rites et ces traditions et s'illustre par eux ; — afin que nous soyons les enfants libres de nos Pères, sans honte en face des nations qui nous environnent, (et non pas) comme si nous n'avions ni race ni famille dans le monde.

On sait, et il est certain que le Protestantisme s'efforce de détruire peu à peu ces traditions et ces rites ; de sorte que ceux qui y étaient attachés finissent par renoncer à toute profession de foi ou se font gloire de tenir un simulacre de profession de foi mensongère factice, nouvelle, qui ne repose aucunement sur un fondement solide, et deviennent semblables aux autres Protestants de l'univers qui changent librement leur profession de foi et leur culte; ils ne possèdent aucun lien véritable, et peu à peu tournent à l'apostasie et au sadducéisme. Outre cela, il est notoire que les Protestants ont varié et continuent de varier, qu'ils sont divisés en centaines de sectes et d'Eglises qui ne sont pas d'accord les unes avec les autres, qui sont séparées les unes des autres, qui se haïssent mutuellement, qui ne veulent pas s'unir, en sorte que s'accomplit parmi eux ce que dit l'apôtre Paul[1] : « Ce sont des enfants flottants, qui se laissent em-« porter à tous les vents des opinions trompeuses des hommes qui « sont habiles à les entraîner dans l'erreur », car leur édifice n'est pas établi sur le fondement posé par Notre-Seigneur.

Vous conviendrait-il, vous siérait-il, ô frères, d'adhérer à ceux qui sont privés de toute profession de foi, qui méprisent toute autorité, qui sont divisés dans leurs propres pasteurs, et ne sont jamais constants avec eux-mêmes ; à ceux qui se sont révoltés autrefois contre l'Eglise catholique, contre les conciles et les synodes œcuméniques, contre celui qui est leur patriarche, c'est-à-dire le Pontife de Rome, contre leurs premiers évêques canoniques qu'ils ont persécutés, chassés, pour établir sur eux comme chef et guide spirituel un roi temporel ; (à ceux) qui ont repoussé toute autorité et se sont fait un nom nouveau — car en vérité on n'avait jamais entendu parler d'eux dans les temps passés jusqu'au seizième siècle, au temps de Luther et de Henri, roi d'Angleterre ; — plutôt que d'adhérer au grand pontife qui occupe par une succession ininterrompue le siège de Simon-Pierre, vicaire du Christ Notre-Seigneur, qui est le pasteur et le guide de l'Eglise répandue dans toutes les parties de la terre habitée

[1] Ephes., IV, 14.

par des peuples de toute nation, de toute race, de toute langue, unis sous l'autorité de sa paternité dans une même foi ; à celui qui a sous son obéissance et sous l'obéissance des évêques ses frères, d'innombrables prêtres par le monde entier; (à celui) dont l'autorité paternelle fait briller dans tout l'univers des écoles, des monastères, toutes sortes d'excellentes disciplines et de bonnes œuvres qui vivifient les pays et les hommes soit par les ecclésiastiques séculiers qui sont dans les villes et les campagnes et dont le nombre est incalculable, soit par les diverses missions, soit par les ecclésiastiques réguliers répandant avec eux dans tout le monde la chasteté et la suave odeur de toutes les vertus, soit par les vierges qui donnent leur vie, leur fortune, leur jeunesse pour le bien commun en instruisant, en soignant les malades, en élevant les enfants avec une pureté et un amour qui frappent l'esprit d'étonnement?

L'Eglise catholique compte plus de 260 millions de fidèles dans tous les royaumes du monde, non seulement dans notre Orient dont la majeure partie est encore ensevelie dans les ténèbres du schisme et de l'ignorance, et dont le sort est plus malheureux que celui des autres contrées de la terre, mais surtout dans des pays et des royaumes illustres comme la France, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, l'Empire-uni de la Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, le Portugal, les Etats ottomans d'Europe, dans beaucoup de provinces de l'Empire russe, en Afrique, au Japon, en Chine, au Thibet, dans l'Inde, dans toute l'Amérique du Sud et de la plus grande partie de l'Amérique du Nord, en Australie, au Chili, et dans les autres royaumes que nous ne désignons pas nommément pour ne pas allonger ce discours. N'est-il donc pas vraiment le pontife que célèbre votre estimable docteur Elias de Pherôz-Schâpôr [1], dans ses fameuses *Centuries* (Disc. VI, ch. II) en disant : « Le « Christ, pierre véritable, était sur le point de disparaître dans les « cieux, quand il établit son vicaire sur la terre, et l'appela *pierre* « de l'édifice. Il choisit et établit sur la terre, tuteur des Eglises, le « vénérable Simon Bar Jona, le fondement de la foi. Il l'appela du « surnom de *Pierre*, parce qu'il n'y avait personne qui s'appelait « Pierre, et qu'il devait être le fondement et la tête de l'édifice de « l'Eglise. Il ne l'appela pas Sauveur parce qu'il y avait des sauveurs « dans le monde, ni Christ parce qu'il y avait des christs en Judée [2], « et que le Fils de Dieu, devant les faire disparaître, ne devait pas « faire disparaître Pierre avec eux. »

Il est donc manifeste que la puissance de Simon-Pierre demeure et persévère dans toute l'Église catholique du Christ, dans les succes-

[1] Célèbre écrivain nestorien qui florissait vers l'an 922. On a de lui une apologie, des lettres, des homélies, et trois volumes de discours métriques partagés régulièrement en chapitres de cent vers, d'où leur nom de *Centuries*. Il est aussi appelé Elias de Anbar et cité plus bas sous ce nom.

[2] Littéralement : *il ne l'appela pas* Jésus... *ni* oint. — Le nom de *Jésus* était en effet porté par plusieurs personnes ; et chez les juifs, les rois et les prophètes étaient *oints*.

seurs de Simon-Pierre, dans le siège établi par lui dans la grande Rome, inébranlable jusqu'à la fin du monde.

C'est donc Pierre lui-même qui siège aujourd'hui dans la personne de Léon XIII, héritier de son trône, chargé du soin des Églises dans toutes les nations de l'Univers où le nom du Christ est invoqué. Et pourtant, beaucoup d'entre elles sont devenues étrangères à ce troupeau unique des brebis du Christ; elles se sont séparées elles-mêmes de celui qui a seul reçu la charge pastorale de tout le troupeau, comme dit Élias de Pheróz-Schâpôr : « Il gouverne ses trois sortes « de brebis raisonnables, les brebis-mères, les béliers, les agneaux, « selon le précepte du Pasteur éternel, et ainsi, par la foi, il réunit « tous les peuples en un seul peuple. »

Le Pierre de notre époque, lui aussi, vous appelle et vous exhorte, ô frères et fils bien-aimés, à l'unité de la foi, de l'adhésion et de la communion spirituelle. Il n'y a en effet qu'un Seigneur, qu'un baptême, qu'une seule Église catholique. Voici que non seulement il s'occupe de vous comme des autres peuples des divers rites orientaux, et prescrit rigoureusement la conservation et l'observation de vos rites et de vos traditions transmises par les Apôtres et les Pères de l'Orient, mais plus particulièrement et spécialement, d'une manière précise et rigoureuse il ordonnait, écrivait, et signifiait à ce patriarcat que, quand vous voudriez, avec l'aide du Seigneur, vous unir à ceux de votre race et de votre nation dans un fraternel consentement d'amour et de communion, tous vos rites, vos jeûnes, vos fêtes et les autres coutumes en usage chez vous, vous soient laissés, pour que vous en usiez librement, sans trouble ni inquiétude, à perpétuité; à l'exception seulement de ce qui serait contraire à la vérité de la foi, à la pureté des mœurs et à la conservation de l'orthodoxie.

Voici donc ce grand homme, le successeur de Pierre, le vicaire de Notre-Seigneur et son intendant, le pontife de toute l'illustre et sublime Église catholique, qui vous appelle aujourd'hui par notre intermédiaire, et surtout dans cette lettre remarquable dont nous vous offrons la traduction, afin que vous la lisiez, que vous en méditiez les sentences et les paroles d'espérance, d'amour et de vérité. C'est lui qui s'adresse à vous spécialement, ô bien-aimés frères orientaux qu'on appelle nestoriens! C'est lui qui vous dit : « Écoutez-moi; venez à moi! Chez nous vous trouverez l'accroissement de votre vie, la rénovation de vos forces qui sont sur le point de défaillir; car l'Église catholique n'est pas l'ennemie de vos Pères, ni de leurs enseignements, mais elle est d'accord avec eux, elle accepte leurs traditions et leurs canons, et ne fait pas comme les Protestants qui les rejettent et s'efforcent de détruire vos rites et les sacrements de notre religion, ses fondements apostoliques qui sont communs à nous et à vous. »

Méditez cette démonstration composée avec des extraits de nos Pères eux-mêmes.

I

Les Protestants pensent et imaginent que le gouvernement de l'Église n'a pas été donné à Pierre par le Christ. Cependant, nous et les Pères qui sont en honneur auprès de vous, nous disons que certainement le B. Pierre est le chef de toute l'Église. On connait ce passage des Pères du concile de Nicée qui disent dans le IIe canon [1] : « La volonté du concile œcuménique est qu'il y ait quatre patriarcats dans tout l'univers... et que celui de Rome soit le premier [2] « selon l'ordre des apôtres, qu'ils ont sanctionné dans leurs canons. » — Ebd-Jésus de Nisibe [3] dit dans sa *Collection de canons* (part. II, liv. 9) : « A la grande Rome a été attribué le siège du patriarcat à « cause des deux colonnes qui sont placées en elle ; je veux dire : « Pierre, le chef des Apôtres, et Paul, le Docteur des nations; et elle est le premier siège et la tête des patriarches... » Et dans la section V, *sur le pouvoir du patriarche*, il dit : « De même que le patriarche peut « faire tout ce qu'il juge convenable sur ceux qui sont soumis à sa « juridiction; de même le patriarche de Rome a l'autorité sur tous « les patriarches, comme le B. Pierre [l'avait] sur l'universalité [des « Apôtres]; car celui de Rome tient la place de Pierre dans toute « l'Église, et celui qui agit contre ces choses a été voué à l'anathème « par le concile œcuménique. » Et le docteur Narsaï [4], dans son *Discours sur les Evangélistes et la Pentecôte*, dit : « Le chef des Apôtres « pêcha la capitale et l'emprisonna dans les citadelles de la foi. Le « pêcheur de poissons sortit premièrement pour pêcher les nations; « il jeta son filet et pêcha la mère des villes. Le chef des disciples « obtint en partage la mère des villes, et, avec sa tête, fixa en elle les « sources de la foi. Là il mourut avec joie, et fit régner la paix au « milieu du conseil de ses collègues. »

Et Timothée Ier [5], dans sa *Lettre à Maranzka, évêque de Ninive*, dit : « Rome conserve le premier rang et la primauté, à cause de l'apôtre « Pierre. »

II

Les Protestants prétendent qu'il est possible que l'Eglise erre, et que, pour cela, le chrétien n'est pas tenu d'obéir à son enseignement.

[1] Les citations sont faites selon la version syriaque des canons du Concile. L'ordre n'est pas toujours identique aux versions occidentales.

[2] Littéralement : *le grand*.

[3] Un des plus savants et des plus féconds écrivains du Nestorianisme. Il mourut métropolitain de Nisibe et d'Arménie en 1318. Nous possédons presque tous ses ouvrages. Une version latine de sa *Collection de canons* a été publiée par le card. Maï (*Script. vet. nova Coll.*, t. X).

[4] Narsaï de Ma' altaya est appelé par les Nestoriens *la Harpe de l'Esprit-Saint*; il s'est rendu célèbre par ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte et surtout par ses compositions poétiques qui roulent sur divers sujets. Il mourut à Nisibe dès le commencement du sixième siècle.

[5] Le patriarche Timothée Ier gouverna l'Eglise nestorienne de 780 à 823. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, et nous avons de lui une collection fort intéressante d'environ 200 lettres.

Au contraire, les Nestoriens, aussi bien que nous, croient qu'il est impossible que l'Eglise erre, parce qu'elle est bâtie sur Pierre et qu'elle a reçu de Jésus-Christ, son fondateur, l'assurance et la promesse de l'infaillibilité jusqu'à la fin du monde.

Nos livres de prières canoniques assurent cela en beaucoup d'endroits. On lit dans le *Houdra* [1] : « L'Eglise a reçu du Père, du Fils et « de l'Esprit la force et l'autorité; les efforts de la multitude de « tous ses ennemis ne l'ébranleront point; parce qu'elle est bâtie sur « la pierre et sur le fondement de la foi de Simon-Pierre, ni les « flots ni les tempêtes ne l'ébranleront... [2] — Tu as promis à Pierre, « ô Seigneur, au fondateur [3] de l'Eglise, que les portes de l'Enfer ne « prévaudraient jamais contre elle... — Gloire à toi [ô Eglise !], car « le Fils du Roi t'a épousée et munie de sceaux incorruptibles... — « Quiconque t'attaquera, ô Eglise! se blessera avec ses propres « armes; et le javelot qu'il lancera au milieu de toi transpercera son « cœur... — Rome, l'édifice de l'Eglise, parlera aux générations; « elle ne sera vaincue ni par les rois ni par les princes. »

III

Les Protestants prétendent qu'il y a seulement deux sacrements : le Baptême et la Cène; tandis que l'Eglise catholique confesse qu'il y en a sept, d'accord en cela avec vous et avec vos Pères. Et nous n'avons pour le démontrer qu'à citer ce qu'écrit Ebd-Jésus de Nisibe dans son livre intitulé *la Marguerite* [4] (sect. IV, part. 4), où il dit :« Les « sacrements de l'Eglise sont au nombre de sept, selon l'enseigne- « ment de la divine Ecriture. » — C'est pourquoi le patriarche Timothée II [5] a écrit un livre intitulé : *Des sept sacrements*, dans lequel il traite de chacun d'eux séparément.

IV

Les protestants méprisent le jeûne, la virginité, l'état monastique; et, parmi eux, les uns rejettent totalement le sacerdoce, les autres l'admettent partiellement.

L'Église catholique, au contraire, comme vous et comme vos pères,

[1] Le *Houdra* (cycle) est un livre de prières canoniques en usage chez tous les Syriens et qui répond à peu près au *Propre du temps* de notre Bréviaire romain.

[2] Littéralement : *Les souffles et les torrents.*

[3] Litt. : *au planteur.*

[4] C'est-à-dire *la Perle Précieuse*, sorte d'encyclopédie théologique.

[5] Timothée II, patriarche des Nestoriens, occupa le siège patriarcal de 1318 à 1328. C'est le successeur immédiat du célèbre Jabalaha III dont nous avons publié la vie et la lettre dé soumission au Pape, dans notre *Histoire de Mar Jabalaha III et du moine Rabban Cauma, ambassadeur en Occident du roi Argoun et du patriarche, avec deux appendices sur les relations du roi Argoun et du patriarche nestorien avec le Pape et les princes occidentaux* (Paris, Leroux, 1895; in-8°, pp. 278).

enseigne la nécessité d'un sacerdoce pour l'administration des sacrements, et, comme vous, elle le distribue en plusieurs degrés hiérarchiques. Le docteur Narsaï, la langue de l'Orient, dit dans son *Discours sur le Baptême et les Sacrements :* « Venez, approchez-vous « du prêtre, le sel de la terre, et voyez comment il assaisonne les « hommes avec les choses spirituelles. O prêtre ! qui remplis sur « terre les fonctions spirituelles, les esprits célestes n'ont pas le « pouvoir de t'imiter ! Les prêtres de l'Église ont reçu un pouvoir « sublime et profond. Ils commandent aux cieux et à la terre. Ils « sont les médiateurs entre Dieu et l'homme. Par leurs paroles, ils « chassent le péché de parmi les hommes. La clé des miséricordes « divines est déposée entre leurs mains. Ils distribuent comme ils « veulent la vie aux hommes. La puissance donnée à l'Eglise repose « entre les mains de ses prêtres pour qu'ils puissent vaincre, par son « moyen, la puissance des hommes pervers. Sa Sainteté s'est cons- « truit un sanctuaire dans lequel se sanctifient les saints, jusqu'à ce « qu'ils entrent dans le Saint des Saints qui est placé là-haut. Elle « s'est choisi des prêtres qui y servent saintement et offrent, au lieu « des sacrifices (antiques), le sacrifice mystique de son Fils. » — Et Mar Timothée II (part. I, *sur la dignité du Sacerdoce*) dit : « Le Christ « par ces paroles : Toute chose m'a été donnée par mon Père, veut « dire : J'ai reçu du Père toute cette grande et ineffable puissance « que j'ai communiquée au sacerdoce, qui peut faire ce qu'il fait lui- « même dans les cieux. Et, parce que les hommes sont encore mor- « tels, sujets aux passions et aux défaillances, il a appris à quelques- « uns d'entre eux l'art de la médecine immortelle, c'est-à-dire, à « ceux qui détiennent le sacerdoce, l'art de guérir les douleurs cor- « porelles et spirituelles par des remèdes invisibles. »

Mar Ephrem a composé de nombreux « *Discours sur la Virginité* dans l'un desquels il dit : « Parmi tous les saints, gloire au Saint « qui a fait briller la virginité parmi les nations. » — Et encore : « Pourquoi donc le corps persécute-t-il la Virginité qui est descen- « due dans nos régions, et a établi son siège parmi nous ? Si quel- « qu'un la chasse et détruit son nid, comme il lui est impossible de « le reconstruire, cet oiseau céleste gagne d'une aile rapide les « régions élevées ; car il ne peut avoir qu'un nid, et, s'il l'abandonne, « c'est pour toujours. Thamar, qui n'avait point gardé sa virginité, « déchira ses vêtements quand elle vit qu'elle avait perdu cette perle « précieuse, et qu'au lieu de cet ornement elle en avait un autre : car « il est impossible, quand il a été volé, de le recouvrer. O Virginité ! « chacun peut te perdre facilement : on ne peut te conserver qu'avec « l'aide du Tout-Puissant. » — Et dans un de ses *Discours sur les Rogations* il dit : « Voici qu'il élève les vierges dans les cieux, au « rang de la virginité. »

Elias de Anbar [1] dit (Disc. II, sect. IV, part. 1) : « Le corps ne peut vivre sans nourriture ni vêtement ; mais il peut vivre dans la pureté sans le mariage. »

[1] Cf. page 472, n. I.

Chez nous et chez vous, on estime les monastères d'hommes et de femmes et la virginité des évêques, des métropolitains et des patriarches.

Les Orientaux observent soigneusement les jeûnes selon la tradition de leurs Pères, et selon le cycle annuel sanctionné par leurs conciles. Il n'est pas nécessaire de démontrer cette coutume des Orientaux par des témoignages; car elle est claire comme le soleil, et, si nous voulions faire l'éloge du jeûne, que les protestants méprisent, nous ferions comme un homme qui dirait à son voisin : « Viens, je vais te montrer le jour et le soleil. »

V

Les protestants nient que l'Eucharistie soit un vrai sacrifice. Ils l'appellent Cène, et disent que c'est le simple souvenir du sacrifice de la Croix. Or, nos Apôtres et les Docteurs de notre Église orientale ont cru que l'Eucharistie est un vrai sacrifice. Cela est clairement attesté par les paroles qui se trouvent dans la première messe attribuée aux Apôtres, ainsi que dans la seconde et la troisième [1]. On dit en effet : « ... L'offrande vivante et raisonnable du premier d'entre nous, le « sacrifice non sanglant et acceptable du Fils de notre nature. »

L'Église orientale affirme cette même croyance en beaucoup de passages de son office. On dit dans la *session* [2] du jeudi de la Pâque : « Nous tous qui sommes appelés à nous réjouir dans les glorieux et « divins mystères, confessons et adorons avec crainte et amour le « Tout-Puissant. Dans la charité et la foi, recevons la chair du Fils, « du Christ qui a été sacrifié pour notre vie... Voici qu'il est porté « sur l'autel par la main du Père qui l'a envoyé. Il est un, et n'est « point divisé en haut, bien que chaque jour il soit immolé sans « douleur dans l'Église pour nos péchés. Venez, approchons-nous « avec empressement du sacrifice de sa chair, qui sanctifie toute « chose, etc. » — Et vers la fin : « Nous tous qui croyons à la réno- « vation spirituelle, allons, confessons sans hésiter que nous voyons « l'Agneau de Dieu sur le saint autel. Il s'immole chaque jour mysti- « quement. Il vit à jamais, et il est distribué à chacun, sans être « épuisé ou même diminué, etc. »

Le prêtre et docteur Narsaï, dans son *Traité sur le Baptême et les Sacrements de l'Église*, dit : « Ils affirment que le corps du Roi se trouve « dans le pain et le vin. A celui qui le mange, on annonce qu'en lui « se trouve la vie pour ceux qui sont morts. Quand le prêtre le donne, « il appelle [le pain], corps, et il nomme sang le vin consacré qui est

[1] Dans les *Missels* des Syriens, il n'y a qu'un petit nombre de messes ou *liturgies*, à peu près comme dans le *Commun* de notre Missel romain. Ces messes sont désignées par le nom de leur auteur. Ainsi, quand on dit la messe de saint Jacques, de saint Basile, cela ne veut pas dire la messe qui se célèbre le jour de la fête de saint Jacques ou de saint Basile, mais bien celle qui a été composée par ces saints. La messe des Apôtres est celle de Mar Maris et de Mar Addai. (Voir la note de la p. 479); la seconde et la troisième sont celles qui portent les noms de Théodore de Mopsueste et de Nestorius dans les Missels nestoriens. Ces noms ont été supprimés dans le missel chaldéen.

[2] Partie de l'office qui équivaut à peu près aux *nocturnes* du Bréviaire romain.

« dans le calice; il donne le pain et il dit que c'est le corps du Christ-« Roi; il fait boire le vin, comme étant le sang du Messie. Nous croyons « que le pain et le vin sont le corps et le sang. C'est une vérité indu-« bitable, et pour celui qui le donne et pour ceux qui le reçoivent. »

Timothée II dit, dans son livre *Sur les sacrements* (part. VI) : « Le « prophète Ézéchiel dit, à propos de Sadoc, que Dieu a établi pour le « ministère sacré, lorsqu'il réprouva les anciens prêtres et s'en choi-« sit de nouveaux à leur place : Ils feront mon service et offriront en « ma présence la graisse et le sang[1]. Ceux-ci offrent à Dieu le corps « et le sang, dans le pain et le vin, selon l'ordre de Melchisédek. »

VI

Les protestants nient que le pain et le vin soient réellement changés, par la parole de Notre-Seigneur et l'opération du Saint-Esprit, au corps et au sang du Christ. Ils disent que c'est seulement un signe et une figure. — Nos Pères, au contraire, enseignent de nouveau que le pain et le vin sont changés réellement au corps et au sang de Notre-Seigneur par la vertu des paroles dominicales et par l'opération de l'Esprit-Saint. Notre assertion est distinctement confirmée par l'office liturgique de notre Église orientale, tant dans la liturgie des Apôtres que dans la seconde et la troisième. Il nous suffira de citer les paroles de cette dernière dans laquelle on dit : « Seigneur, que « la grâce de l'Esprit-Saint vienne faire de ce pain et de ce calice le « corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Change-les, sanc-« tifie-les toi-même par l'opération du Saint-Esprit. »

Le docteur Narsaï dit dans son *Discours sur le Baptême et les Sacrements :* « Considérez attentivement le pain et le vin qui sont sur l'au-« tel, que la vertu de l'Esprit change au corps et au sang. Voyez avec « vos sens extérieurs ce qui paraît, et représentez-vous dans les « mouvements intérieurs de vos esprits, ce qui est caché. » Et plus loin : « Ils affirment que le corps du Roi, etc. » (V. ci-dessus).

VII

Les protestants nient que les prêtres aient reçu le pouvoir de remettre les péchés des pénitents. Nous, comme vos Pères, nous admettons ce pouvoir.

Ebd-Jésus de Nisibe dit, dans son livre de la *Perle* (part. IV, sect. VII): « Le genre humain est sujet à l'erreur, fortement enclin au « péché et éprouvé par toute sorte d'infirmités spirituelles. A « cause de cela, le sacerdoce a reçu un remède pour le guérir : Les « péchés seront remis à celui à qui vous les remettrez... C'est pour-« quoi, quand les fidèles souffrent de quelque infirmité spirituelle à « cause de la faiblesse de la nature humaine qui ne peut prospérer en

[1] Ézéchiel, XLIV, 15.

« toute chose, ils doivent avoir recours à la médecine chrétienne et « manifester leurs maladies aux médecins spirituels, afin que, par « l'absolution et les canons pénitentiels, ils recouvrent la santé de « l'âme. Ils doivent s'approcher purement du sacrement de pénitence « institué par Notre-Seigneur, selon la parole du grand Docteur: « L'onguent de la pénitence a été donné par Notre-Seigneur aux « illustres médecins qui sont les prêtres de l'Église. Quand Satan a « frappé quelqu'un du mal du péché, que celui-ci aille montrer ses « blessures aux disciples du médecin plein de sagesse; ceux-ci le « guériront avec l'onguent spirituel. »

Le docteur Narsaï dit, dans son *Discours sur la Pentecôte* : « Il souf« fla sur les Apôtres et leur donna la réalité de ses promesses. Il leur « apprit à remettre les péchés et à juger l'iniquité. Il mit entre leurs « mains les clés de ses miséricordes et de son jugement, pour ouvrir « la porte aux bons et aux méchants. » — Et Timothée II dit, dans son livre *Sur les Sacrements* (part. I, cap. 1) : « Après s'être offert lui« même en hostie vivante pour le salut du monde, le Christ a confié « le don du souverain sacerdoce à des prêtres de notre race, afin « qu'ils s'en servent pour remettre les péchés aux pécheurs, par le « mystère de cette absolution véritable qu'il donne lui-même du haut « des cieux. En cela les prêtres tiennent la place du Christ pour les « enfants de l'Église. »

VIII

Les Protestants prohibent sottement les images et les statues; et selon eux l'honneur qu'on leur rend constitue des œuvres d'idolâtrie!

Les Pères de cette Église d'Orient ont cru convenable d'honorer non seulement la Croix, mais aussi l'image de Notre-Seigneur et les peintures de la B. Vierge et des Saints; non pas pour honorer la matière de ces images, mais bien Notre-Seigneur ou les Saints qui sont représentés par elles.

Notre assertion est confirmée par cette célèbre antienne qui se trouve en plusieurs endroits de notre Bréviaire, par exemple le premier dimanche de la Dédicace de l'Église : « Ton Église, « ô Sauveur, porte un trésor et une richesse céleste dans les « mystères et les symboles que tu lui as livrés. Elle tient le secours et « l'espérance, le grand livre de ton Évangile et le bois adorable de « ta Croix, l'image vénérable de ton humanité et les grands sacre« ments de son Rédempteur. » C'est cette même image qu'ils suspendaient au-dessus de l'autel. On en parle dans le rite de la consécration de l'autel, où il est écrit: « ..... Alors ils apportent tous les vases « sacrés qui servent aux saints mystères : les burettes, les calices, « les patènes, et l'image qui se met au-dessus. »

Dans l'histoire de Mar Maris, le prédicateur de l'Orient[1], il est

[1] Mar Maris, disciple de l'apôtre saint Thomas, évangélisa avec son compagnon, saint Adée ou Aggée, la région d'Edesse. Ses *Actes* ont été publiés avec une traduction latine par Mgr Abbeloos (Bruxelles, 1885).

écrit : « C'est pourquoi de maintes manières ils peignaient la ressem-
« blance et l'image vraiment adorable de Notre-Seigneur, d'après
« les indications d'un des fidèles, qui, étant allé à Césarée de Philippe,
« avait vu là l'image de notre Sauveur, le Christ incarné. La femme
« dont il est dit dans l'Évangile qu'elle souffrait d'une perte de sang
« depuis douze ans[1], vit un jour à sa porte, au-dessus d'une grosse
« pierre, une statue de cuivre; elle fléchit les genoux et étendit la
« main vers cette image. Or, voici qu'une autre statue de cuivre
« représentant un homme vêtu d'une tunique, se tenait à l'opposé et
« tendit elle-même la main vers la femme. Cette représentation était
« celle de notre Sauveur, d'après le témoignage de tout le monde.
« Ceux qui étaient aidés du secours de Notre-Seigneur peignaient
« son image avec des couleurs excellentes en divers lieux, et ces
« images existent encore aujourd'hui. »

Dans l'*Éloge du patriarche Mar Denha I*^er^, mort en l'an 1281 (de l'ère chrétienne), il y a un témoignage remarquable qui montre comment les images et les peintures étaient honorées et conservées dans les églises, et de quelle utilité elles sont. On y dit[2] : « Il fit
« construire une très belle église dans la citadelle d'Arbèle, et à
« cause de cela il eut beaucoup à souffrir de la part de gens éhontés.
« Il dépensa pour cette église de l'or et de l'argent sans mesure, il
« l'orna de décorations et de peintures au delà de toute expression.
« Il y fit peindre la vie de Notre-Seigneur tout entière, afin que
« les sourds la voient et marchent dans la route aplanie qu'il leur a
« tracée. »

L'illustre docteur Ebd-Jésus de Nisibe[3], dans sa *Collection des canons synodiques* (part. V, chap. XI), ajoute après beaucoup d'autres choses :
« Si l'image de la Croix est dans l'église, arrêtez-vous devant et ado-
« rez-la. Or, la primitive Église, celle d'Antioche, la seconde en
« dignité, ne prétend certes pas qu'il faut adorer le bois, l'or ou
« quelque chose de matériel, mais bien le Christ lui-même qui fut
» attaché à la croix dans Jérusalem. C'est ce qu'atteste Paul, l'apôtre
« céleste, quand il dit : Loin de moi toute gloire si ce n'est dans la
« crucifixion, c'est-à-dire dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-
« Christ[4]. Ils étaient poussés à honorer le bois et l'image de la cru-
« cifixion par les miracles et les prodiges qui s'opéraient par leur
« intermédiaire. »

(*A suivre*).

[1] Luc., VIII, 43.

[2] Cet *Éloge de Mar Denha*, composé par un moine nestorien du nom de Jean, a été publié par nous dans le *Journal asiatique* (janvier-février 1895).

[3] Célèbre patriarche nestorien qui gouverna cette Église de l'an 538 à l'an 552.

[4] Galat., VI, 14.

Le Directeur-Gérant : FERNAND PORTAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.